



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial 19 juin 2023

SOMMAIRE

SECRETARIAT GENERAL COMMUN **DEPARTEMENTAL**

- Décision n° SGCD 2023160-0001 portant subdélégation de signature.
- Décision n° SGCD 2023160-0002 portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU **TRAVAIL ET DES SOLIDARITES**

SCRT

- Arrêté N° DDETS/SCRT/2023 167-001 accordant la médaille d'honneur du travail, à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2023.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

SER

- ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° DDTM/SER/2023167-0001 du 16 juin 2023 autorisant l'Office National des Forêts (ONF) en collaboration avec la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique des Pyrénées-Orientales et le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) à effectuer une opération de pêche visant au contrôle et à la poursuite du désempoisonnement temporaire de l'étang de l'Herbier situé dans la forêt domaniale des Camporells sur la commune de FORMIGUERES

- ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° DDTM/SER/2023 167-0002 du 16 juin 2023 portant modification des statuts de l'Association Syndicale Autorisée (ASA)« du ruisseau de Cabestany » à Cabestany.

SNAF

- Arrêté préfectoral n°DDTM-SNAF-2023167-0001 portant autorisation de tirs administratifs sur sangliers , cerfs, chevreuils et mouflons sur la commune d'Olette.

SCAT

- Arrêté préfectoral fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial du 21 juin 2023, pour l'examen du dossier n°872, enregistré le 23 mai 2023, concernant la demande de permis de construire (PC) n° 066 037 23F0028 valant autorisation d'exploitation commerciale (AEC), déposée par la SARL Clem, représentée par M. Nicolas Delalande, portant sur la création d'un magasin à l'enseigne «Weldom» situé avenue des Alizés à Canet en Roussillon, avec une création de surface de vente de 2530 m².

La Commission départementale d'aménagement commercial se réunira le 21 juin 2023 à la Préfecture, 24, Quai Sadi Carnot – Perpignan.

L'ordre du jour de cette réunion est fixé comme suit :

- 9h30 – dossier n° 872 : demande de permis de construire (PC) n° 066 037 23F0028 valant autorisation d'exploitation commerciale (AEC), déposée par la SARL Clem, représentée par M. Nicolas Delalande, portant sur la création d'un magasin à l'enseigne «Weldom» situé avenue des Alizés à Canet en Roussillon, avec une création de surface de vente de 2530 m².

AGENCE REGIONALE DE SANTE

- Arrêté préfectoral DDARS66-APTSP-EDCH-2023-165-001 portant modification de l'arrêté préfectoral DDARS-APTSP-EDCH-2023-108-0001 pour prorogation de l'autorisation temporaire d'utilisation d'eau en vue de la consommation humaine à partir du forage de l'ASA SAINTE ANNE, sur la commune de Buleternère. Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Bouleternère – Saint Michel de Llores – Corbère – Corbère les Cabannes.



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général commun départemental
Direction

DECISION n° SGCD 2023160-0001 PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE

La directrice du secrétariat général commun départemental

VU Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements

VU Le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux

VU L'arrêté préfectoral N° PREF/SCPPAT/2022235-0011 du 23 août 2022 portant délégation de signature à Madame Christine RUMAIN, directrice du Secrétariat général commun départemental des Pyrénées-Orientales

VU L'arrêté préfectoral SGCD/DIRECTION/ n° 2023-109-001 du 19 avril 2023 modifiant l'arrêté préfectoral PREF/SG/DRHM n° 2020-303-0001 du 29 octobre 2020 portant création et organisation du secrétariat général commun départemental

DECIDE :

ARTICLE 1er : Délégation est donnée à Madame Danielle DELCROS, directrice adjointe pour signer les actes relatifs à l'ensemble des affaires visées à l'article 1 de l'arrêté n° PREF/SCPPAT/2022235-0011 du 23 août 2022 visé ci-dessus.

ARTICLE 2 : Délégation est donnée à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions respectives, les décisions désignées ci-dessous aux chefs de bureau et au chef de service suivants ainsi qu'aux fonctionnaires désignés pour assurer leur intérim :

M. Didier SARTRE
chargé de mission performance et modernisation
I-A-1-a et I-A-1-b, I-A-2-a, II-A-1, II-A-2, II-E-1 à II-E-4, VI-A-1 et VI-A-2

Mme Véronique BAJ-FRELIN
cheffe du bureau ressources humaines
Mme Viviane RICARRERE
adjointe de la cheffe du bureau ressources humaines
I-A-1-a, I-A-1-b, I-A-1-g, I-A-1-j, I-A-1-l, I-A-1-o, I-A-2-a, I-C-1, II-C-2, II-C-3, II-D (1 à 7), IV-A-1, IV-A-2, IV-A-3, IV-A-5, IV-A-7, IV-B-1, IV-C-1 à IV-C-4, IV-E-1, IV-E-3, IV-E-4, IV-E-5, IV-F-1, IV-F-2, IV-G (1 à 2), IV-H-1-a, V-H-1-b, IV-H-2-a, IV-H-2-b, IV-H-2-c, IV-H-2-d, IV-H-3-a à IV-H-3-d, IV-H-4-a à IV-H-4-c, IV-H-6-b, IV-H-6-c, IV-H-7-b, IV-H-7-c, IV-H-8-a à IV-H-8-c, IV-H-8-e, IV-H-9-a à IV-H-9-d ;

M. Grégory REBEYROTTE
chef du bureau des finances
M. Laurent MAZAS
adjoint du chef du bureau des finances
I-A-1-a et I-A-1-b, I-A-2-a, II-A-1, II-A-2 ;

M. Claude MARCEROU
chef du bureau approvisionnement logistique immobilier
M. Alain CONTE
adjoint du chef du bureau approvisionnement logistique immobilier
I-A-1-a et I-A-1-b, I-A-2-a, II-B-1, III-A-2, III-B-1 à III-B-4, III-C-1, III-C-4 à III-C-9, III-D-1,
IV-H-5-b ;

M. Cyrille SERRA
chef du bureau de la relation à l'utilisateur
Madame Marie-Hélène MESTRE,
cheffe du pôle accueil courrier
I-A-1-a, I-C-1, III-C-8, III-C-9 ;

M. Etienne GIROU
chef du SIDSIC
M. Jean-Michel HERMOSILLA
adjoint au chef du SIDSIC
M. Jean-Marc ROMULUS
chef du pôle informatique et télécommunication de proximité au sein du SIDSIC
I-A-1-a et I-A-1-b, I-A-2-a, V-A-1, V-A-2, V-A-5 à V-A-8 ;

ARTICLE 3 : Délégation est donnée aux fonctionnaires dont les noms suivent à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions respectives, les décisions suivantes :

Mme Séverine VITRAC
gestionnaire des ressources humaines
IV-C-1, IV-C-2, IV-C-3, IV-C-4 ;

Mme. Marie CAZENAVE
gestionnaire des ressources humaines
IV-C-1, IV-C-2, IV-C-3, IV-C-4 ;

M. Michel TIGNERES
Mme Béatrice NOLBERT
Mme Taliha LONG
Mme Marjorie GUTIERES
Mme Virginie DELAVAL
Mme Sylvie ROLLAND
II-A-1, II-A-2

ARTICLE 4 : La présente décision sera transmise à la préfecture des Pyrénées-Orientales pour publication au recueil des actes administratifs. Elle abroge la décision n° 2022237-0001 du 25 août 2022.

Fait à Perpignan, le 16 juin 2023

la Directrice du
secrétariat général commun



Christine RUMAIN



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général commun
départemental

Direction

**SUBDELEGATION DE SIGNATURE n° SGCD 2023160-0002 POUR L'EXERCICE DE LA
COMPÉTENCE D'ORDONNATEUR SECONDAIRE DÉLÉGUÉ**

La directrice du secrétariat général commun départemental

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif à la création des directions départementales interministérielles ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020-353-0001 du 18 décembre 2020 portant nomination des agents du secrétariat général commun départemental des Pyrénées-Orientales, nommant Madame Christine RUMAIN, directrice du secrétariat général commun départemental des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/SCPPAT/2023135-0001 portant délégation de signature à Madame Christine RUMAIN, directrice du secrétariat général commun des Pyrénées-Orientales en qualité d'ordonnateur secondaire délégué et de représentant du pouvoir adjudicateur,

VU L'arrêté préfectoral SGCD/DIRECTION/ n° 2023-109-001 du 19 avril 2023 modifiant l'arrêté préfectoral PREF/SG/DRHM n° 2020-303-0001 du 29 octobre 2020 portant création et organisation du secrétariat général commun départemental

DECIDE :

ARTICLE 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine RUMAIN, directrice du secrétariat général commun départemental, subdélégation de signature est donnée à :

Mme Danielle DELCROS, directrice adjointe,

À l'effet de signer dans les conditions fixées dans l'arrêté préfectoral n° PREF/SCPPAT/2023135-0001 susvisé, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes.

ARTICLE 2 : subdélégation de signature est donnée à

M. Claude MARCEROU, chef du bureau approvisionnement logistique immobilier »
M. Alain CONTE, adjoint au chef du bureau approvisionnement logistique immobilier

À l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les propositions d'engagements juridiques et les pièces justificatives qui les accompagnent dans la limite de 5 000 € TTC pour les dépenses relevant du budget opérationnel de programme 354 « administration territoriale de l'Etat »;
- les propositions d'engagement juridiques et les pièces relatives aux dépenses immobilières sur les BOP 354 action 6, 723, 349 et 362 (plan de relance volet immobilier) pour l'ensemble du périmètre d'action du SGCD dans la limite de 5 000 € ;

ARTICLE 3 : subdélégation de signature est donnée à :

M.Etienne GIROU, chef du SIDSIC
M. Jean-Michel HERMOSILLA, adjoint du chef du SIDSIC
M. Jean-Marc ROMULUS, chef du pôle informatique et télécommunication de proximité au sein du SIDSIC

À l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences :

- les propositions d'engagements juridiques et les pièces justificatives qui les accompagnent dans la limite de 5 000 € TTC pour les dépenses relevant du budget opérationnel de programme 354 « administration territoriale de l'Etat ».

ARTICLE 4 : subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences, dans la limite des plafonds mentionnés, les propositions d'engagements juridiques et les pièces justificatives qui les accompagnent aux agents dont les noms suivent :

NOM	fonction	programme	Montant maximal par transaction
Marie Hélène MESTRES	Cheffe du pôle accueil courrier interministériel	354	1 000,00 €
Isabelle GAILLOT	Cheffe du pôle approvisionnement	354	2 000,00 €
Sébastien CAZENOVE	Chef du pôle immobilier	354 et 723	2 000,00 €
Olivier GROSSET	Gestionnaire de bâtiment	354 et 723	1 000,00 €
Christian DURIEZ	Gestionnaire de bâtiment	354 et 723	1 000,00 €
Hervé BERNIGAUD	Agent du service intérieur	354	1 000,00€
Michel VERNET	Agent du service intérieur	354	1 000,00 €

ARTICLE 5: Subdélégation de signature est donnée à

Mme Véronique BAJ-FRELIN, cheffe du bureau des Ressources humaines
Mme Viviane RICARRERE, adjointe à la cheffe du bureau des Ressources humaines

À l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences :

- les propositions d'engagement juridiques et les pièces justificatives des dépenses relatives à l'action sociale des ministères sur les BOP 216 (conduite et pilotage des politiques de l'intérieur), 176 (police nationale), 217 (conduite et pilotage de l'écologie, de l'énergie du développement durable et de la mer), 206 (sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation), 215 (conduite et pilotage des politiques de l'agriculture), 124 (conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative)

- Les états liquidatifs des BOP 215 (titre 2) et 217 (titre 2)

ARTICLE 6: Pour ce qui concerne les éléments variables de la paie :

Subdélégation de signature est donnée à :

Mme Véronique BAJ-FRELIN, chef du bureau des Ressources Humaines
Mme Viviane RICARRERE, adjointe à la cheffe du bureau des Ressources humaines
Mme Séverine VITRAC, gestionnaire des ressources humaines
Mme Marie CAZENAVE, gestionnaire des ressources humaines

ARTICLE 7: Subdélégation est donnée à :

M Grégory REBEYROTTE, chef du bureau des finances
M Laurent MAZAS, adjoint au chef du bureau des finances
Mme Taliha LONG, gestionnaire de dépenses et recettes au sein du bureau des finances
Mme Béatrice NOLBERT, gestionnaire de dépenses et recettes au sein du bureau des finances
M Michel TIGNERES, gestionnaire de dépenses et recettes au sein du bureau des finances
Mme Marjorie GUTIERES gestionnaire de dépenses et recettes au sein du bureau des finances
Mme Virginie DELAVAL, gestionnaire de dépenses et recettes au sein du bureau des finances
Mme Sylvie ROLLAND, gestionnaire de dépenses et recettes au sein du bureau des finances

- Pour la saisie des demandes d'engagements juridiques dans CHORUS Formulaire
- Pour validation des demandes d'engagements juridiques saisies dans CHORUS Formulaire
- Pour la saisie du service fait dans Chorus Formulaire
- Pour validation de la constatation du service fait, saisie dans Chorus Formulaire par les agents chargés de constater le service fait au sein du SGCD et des entités bénéficiaires
- Pour la certification du service fait, fonctionnalité mise en service dans chorus-Formulaire en mai 2021
- Pour la création de tiers fournisseurs et de tiers clients
- Pour les transmissions des ordres à payer aux services facturiers (DRFIP 31 pour les blocs 1 et 2, DDFIP 34 pour le bloc 3)

À l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences les actes relatifs à l'exécution des recettes et des dépenses relevant des BOP inclus dans le périmètre de compétence du SGCD, dont notamment les BOP :

- 354 , 349 (FTAP), 362 et 363 (plan de relance)
- 348 et 723 relatifs aux dépenses immobilières
- liés au plan de relance et relevant du périmètre du SGCD
- 124, 134, 148, 155, 176, 206, 215, 216, 217 relatifs à l'action sociale des ministères
- 149 dans le cadre de la mise en œuvre d'un « Fonds d'urgence » en vue de soutenir les exploitations agricoles les plus fragiles touchées par les épisodes de gel du mois d'avril 2021

ARTICLE 8 : Pour ce qui concerne Chorus Déplacements Temporaires :

Subdélégation est donnée aux agents listés ci-dessous, préalablement identifiés par le ministère de l'Intérieur avec des profils d'ordonnateurs (« Service Gestionnaire », « Gestionnaire de facture » et « Gestionnaire valideur ») :

M Grégory REBEYROTTE, M Laurent MAZAS, Mme Béatrice NOLBERT, Mme Taliha LONG, Mme Marjorie GUTIERES, Mme Virginie DELAVAL, , Mme Sylvie ROLLAND pour les rôles Chorus DT, tels qu'ils sont nommés dans la nomenclature des rôles diffusée par la direction de la modernisation et de l'administration territoriale du ministère de l'intérieur, de :

- « QFP » pour MINT, « ADMICOL » pour MIDD
- « ASSIST »
- « REPORT »
- « BUDLOCDT »
- « SG »
- « FC consultation »
- « FC saisie »
- « FC validation »
- « GC »
- « GV »

À l'effet de valider les ordres de mission (engagement de la dépense), de vérifier les pièces et de liquider les états de frais et les factures du voyageur (ordonnancement).

ARTICLE 9 : Sont habilités à effectuer des paiements par carte achat sur le programme 354 « administration territoriale de l'Etat » dans la limite des plafonds et dans le champ de leurs missions, les agents dont les noms suivent :

NOM	Fonction	Montant maximal par transaction
Claude MARCEROU	Chef du bureau approvisionnement logistique immobilier	2 000,00 €
Alain CONTE	Adjoint au chef du bureau approvisionnement logistique immobilier	2 000,00€
Isabelle GAILLOT	Cheffe du pôle approvisionnement	2 000,00 €
Sébastien CAZENOVE	Chef du pôle immobilier	2 000,00 €
Marie Hélène MESTRES	Cheffe du pôle accueil courrier interministériel	1 000,00 €
Olivier GROSSET	Gestionnaire de bâtiment	1 000,00 €
Christian DURIEZ	Gestionnaire de bâtiment	1 000,00 €
NOM	Fonction	Montant maximal par transaction
Hervé BERNIGAUD	Chargé de maintenance bâtiment	1 000,00€
Michel VERNET	Chargé de maintenance bâtiment	1 000,00 €
Etienne GIROU	Chef du Service Interministériel Départemental des systèmes d'information et de communication	2 000,00 €
Jean-Marc ROMULUS	Responsable du pôle informatique et télécommunication au sein du SIDSIC	2 000,00 €

ARTICLE 10 : Subdélégation de signature est donnée à Grégory REBEYROTTE et Laurent MAZAS, afin de signer les certificats administratifs portant sur le recensement effectué sur les charges à payer, les produits à recevoir, les provisions pour risques et charges et les engagements hors bilan (EHB) à rattacher à l'exercice de l'année N.

ARTICLE 11 : La présente subdélégation sera transmise à la Préfecture des Pyrénées-Orientales pour publication au recueil des actes administratifs. Elle abroge la décision n° 2022237-0002 du 25 août 2022.

Fait à Perpignan le 16 juin 2023

la Directrice du
secrétariat général commun



Christine RUMAIN



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
des Pyrénées-Orientales**

DDETS – Pôle Politiques du Travail
Médaille d'honneur du travail

Affaire suivie par : *Thérèse CALSINA*

ARRÊTÉ N° DDETS/SCRT 2023 167-001

Accordant la médaille d'honneur du travail

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2023

Le Préfet des Pyrénées-Orientales,

Vu le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

Vu l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux Préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/SCPPAT/2022235-0028 du 23 août 2022 portant délégation de signature à Monsieur Éric DOAT, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités des Pyrénées- Orientales ;

Sur proposition du directeur de cabinet,

ARRÊTE :

Article 1 : La médaille d'honneur du travail Argent est décernée à

- Madame AFFRE Carine

Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI, PERPIGNAN.demeurant à SAINT-ESTEVE

- Monsieur AGGERY Jérôme

Cadre commercial, LEROY MERLIN FRANCE, RIVESALTES.demeurant à SAINTE-MARIE

- Monsieur ALAURENT Joël

Technicien expert après-vente, TRESSOL CHABRIER, PERPIGNAN.demeurant à Perpignan

- Monsieur ALBALADEJO Joseph Louis

Vendeur qualifié, CODONY MOTOCYCLES, PERPIGNAN.demeurant à Corneilla-del-Vercol

- Madame ALONSO Muriel

Assistante de direction, UNION DE RECOUVREMENT DE SECURITE SOCIALE ET D ALLOCATIONS FAMILIALES DE LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.demeurant à CANET-EN-ROUSSILLON

- Monsieur ARNAULT Jean-François

Prothésiste - orthésiste, PROTEOR, SAINT-APOLLINAIRE.demeurant à CLAIRA

- Madame ARNOLD Emmanuelle

Technicienne relations clients, CAISSE ASSURANCE RETRAITE ET SANTE AU TRAVAIL LR, PERPIGNAN.demeurant à Torreilles

- Monsieur AUZAN Patrice

Chauffeur Opérateur, SARP-OSIS SUD EST, PERPIGNAN.demeurant à SAINT-ESTEVE

- Madame AYRAL Christelle

Hotesse service clients, LEROY MERLIN FRANCE, PERPIGNAN.demeurant à TROUILLAS

- Madame AZAMA Claudine Andree Jacqueline

Responsable de magasin, THOM, PERPIGNAN.demeurant à Villelongue-de-la-Salanque

- Madame BACO Laurence

Référente technique pf, CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES DES PYRENEES ORIENTALES, PERPIGNAN.demeurant à PERPIGNAN

- Monsieur BAREAU Cedric

Membre du comité de direction débutant, CASINO DU BOULOU, LE BOULOU.demeurant à AMELIE-LES-BAINS-PALALDA

- Monsieur BASSERIE Nicolas

Technicien de laboratoire, LAFARGE GRANULATS, ISSY-LES-MOULINEAUX.demeurant à Baixas

- Monsieur BAUDRY Gabriel

Conducteur PL/SPL, ONYX LANGUEDOC ROUSSILLON, PIA.demeurant à CORNEILLA-DEL-VERCOL

- Madame BAUXELLS Nadège

Chargée de clientèle, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, PERPIGNAN.demeurant à SALEILLES

- Madame BEAUVAIS Nathalie

Agent a domicile, AIDE DOMICILE MILIEU RURAL ROUSSILLON, SAINT-ANDRE.demeurant à ARGELES-SUR-MER

- Monsieur BEIL Siegfried

Chauffeur livreur, COMPAGNIE D'EXPLOITATION ET DE REPARTITION PHARMACEUTIQUES DE ROUEN, SAINT-ESTEVE.demeurant à CANET-EN-ROUSSILLON

- Monsieur BELKHEIRA Bénamar

Agent d'entretien Agro-Alimentaire, ONET, CABESTANY.demeurant à PERPIGNAN

- Madame BERTRAND Nathalie

Employée banque, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.demeurant à PERPIGNAN

- Monsieur BIOSCA Jerome

Technicien de laboratoire, PERNOD RICARD FRANCE, THUIR.demeurant à VILLENEUVE-DE-LA-RAHO

- Madame BLOCH Sophie

Conseiller patrimonial, BANQUE CIC SUD OUEST, BORDEAUX.demeurant à LE SOLER

- Madame BOBO Karine

Employé de banque, BANQUE POPULAIRE DU SUD, SAINT-ESTEVE.demeurant à RIVESALTES

- Madame BOHER Gaelle

Responsable relation client, GEODIS D&E ROUSSILLON, PERPIGNAN.demeurant à SAINT-FELIU-D'AVALL

- Madame BONNET Sylvie

Responsable de location, LOXAM, PERPIGNAN.demeurant à Perpignan

- Monsieur BOREIL éric

Agent technique affichage, JCDECAUX FRANCE, TOULOUSE.demeurant à PERPIGNAN

- Madame BOSCH Severine

Préparatrice en pharmacie, PHARMACIE SANTINI MARIE-CLAUDE, SAINT-CYPRIEN.demeurant à LATOUR-BAS-ELNE

- Madame BOSCH Veronique

Conditionneuse rayonniste, PHARMACIE SANTINI MARIE-CLAUDE, SAINT-CYPRIEN.demeurant à RIVESALTES

- Madame BOUET Lydie

Membre de Direction de Jeux, CASINO DE CANET PLAGES, CANET-EN-ROUSSILLON.demeurant à ALENYA

- Madame BOURAMDANE Fatna

Employée, AUCHAN HYPERMARCHE, PERPIGNAN.demeurant à BAGES

- Madame BOURNOT Eugénie

Assistante d'exploitation, ENGIE ENERGIE SERVICES, MONTPELLIER.demeurant à SAINT-LAURENT-DE-LA-SALANQUE

- Madame BUCCELLI Veronique

Responsable de service rh, CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES DES PYRENEES ORIENTALES, PERPIGNAN.demeurant à CABESTANY

- Monsieur BUXEDA Philippe

Attaché commercial, TRESSOL CHABRIER, REYNES.demeurant à Saint-Cyprien

- Monsieur CABALLE Denis

Technicien, SAS FRANCE FEUILLARD, ELNE.demeurant à CABESTANY

- Madame CALERO Sylvie

Gestionnaire de maintenance, MONDELEZ FRANCE SAS, CLAMART.demeurant à RIVESALTES

- Madame CANCEL Sandrine

Responsable supply chain et services generaux, INCEPT GROUP, SAINT-ESTEVE.
demeurant à Baho

- Monsieur CAPILLAIRE Pascal

Agent technique clientèle, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, PERPIGNAN.
demeurant à LE BOULOU

- Madame CARDONA Valérie

Déléguée médicale, VIATRIS MEDICAL, COURBEVOIE.demeurant à PERPIGNAN

- Madame CARRILLON Alexandra

Employée, CAISSE DE CREDIT MUTUEL PERPIGNAN SUD, PERPIGNAN.demeurant à CABESTANY

- Monsieur CAUCHI Frederich

Employé libre service, AUCHAN HYPERMARCHE, PERPIGNAN.demeurant à VILLENEUVE-LA-RIVIERE

- Madame CAUNEILLE Aurélie

Comptable confirmée, SARL A.M.K., PERPIGNAN.demeurant à POLLESTRES

- Madame CLOS Valerie

Employé de banque, CAISSE EPARGNE PREVOYANCE LANGUEDOC ROUSSILLON, THUIR.
demeurant à BAHO

- Madame COLONGES Claire

Technicienne information médicale, CGS POLE SANITAIRE CERDAN, ERR.demeurant à DORRES

- Monsieur COLONGES Fabien

Agent de maintenance, CGS POLE SANITAIRE CERDAN, ERR.demeurant à DORRES

- Monsieur COLONIO Jean-Jacques

Agent service usine, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, PERPIGNAN.
demeurant à VIVES

- Monsieur COMBES Andre

Canalisateur, SADE - COMPAGNIE GENERALE DE TRAVAUX HYDRAULIQUES, ELNE.
demeurant à PERPIGNAN

- Madame CONNES Corine

Employe a domicile, AIDE DOMICILE MILIEU RURAL ROUSSILLON, SAINT-ANDRE.demeurant à PALAU-
DEL-VIDRE

- Madame COPIN Laurence

Chargé d'expertise réglementation et formation, CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES DES PYRENEES
ORIENTALES, PERPIGNAN.demeurant à CANOHES

- Madame COQUIN Catherine

Assistante tutelaire, ASSOCIATION TUTELAIRE 66, PERPIGNAN.demeurant à CABESTANY

- Monsieur CORBI Alain

Technico commercial, REXEL FRANCE, PERPIGNAN.demeurant à BAHO

- Madame CORTES Carole

Auxiliaire de vie sociale, AIDE DOMICILE MILIEU RURAL ROUSSILLON, SAINT-ANDRE.
demeurant à SAINT-ANDRE

- Madame COSTA Anabela

Agent a domicile, ASS LOCALE AIDE A DOMICILE MILIEU RURAL, ELNE.demeurant à ALENYA

- Madame COSTA Maria Goreti

Agent a domicile, ASS LOCALE AIDE A DOMICILE MILIEU RURAL, ELNE.demeurant à ALENYA

- Monsieur COUPE Julien

Technicien usine, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, PERPIGNAN.demeurant à
COLLIOURE

- Madame CROMBEZ Estelle

Conseiller clientele professionnels, BANQUE POPULAIRE DU SUD, THUIR.
demeurant à ESPIRA-DE-L'AGLY

- Monsieur DEJUNIAT Fabrice

Manager, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, PERPIGNAN.demeurant à LE BOULOU

- Monsieur DELARIS Fabrice

Conseiller en livraison, TRESSOL CHABRIER, PERPIGNAN.demeurant à Elne

- Madame DELCASSO Sylvie

Auxiliaire de vie sociale, AIDE DOMICILE MILIEU RURAL ROUSSILLON, SAINT-ANDRE.
demeurant à LAROQUE-DES-ALBERES

- Monsieur DEL CASTILLO Michel

Attaché commercial, AUTO 66, PERPIGNAN.demeurant à Cabestany

- Madame DELEFORTRIE Marjorie

Assistante ressources humaines, LEROY MERLIN FRANCE, PERPIGNAN.demeurant à Elne

- Monsieur DELEPLACE Loïc

Directeur marchandises international latam, ACHATS MARCHANDISES CASINO, CROISSY-
BEAUBOURG.demeurant à CERET

- Madame DEMULDER Stephanie

Employee de banque, BANQUE POPULAIRE DU SUD, SAINT-ESTEVE.demeurant à PERPIGNAN

- Madame DEMURO Aurelie

Aide soignante, UGECAM OCCITANIE, SAILLAGOUSE.demeurant à Osséja

- Monsieur DEMURO Robert

Aide médico psychologique, UGECAM OCCITANIE, SAILLAGOUSE.demeurant à Osséja

- **Monsieur DENIS Michel**
Formateur, AFTRAL, PARIS 17.demeurant à SALSES-LE-CHATEAU
- **Monsieur DESANLIS Grégoire**
Auditeur interne, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.demeurant à BOMPAS
- **Madame DESBOUCHAGES Evelyne**
Secrtaire medico sociale, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BEZIERS.
demeurant à SAINT-CYPRIEN
- **Monsieur DESTREZ Denis Andre Pierre**
Directeur, CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL MEDITERRANEEN, MARSEILLE 8.
demeurant à Perpignan
- **Madame DE VELLIS Stephanie**
Conseiller retraite, CAISSE ASSURANCE RETRAITE ET SANTE AU TRAVAIL LR, PERPIGNAN.
demeurant à Tresserre
- **Monsieur DROUET Cyril**
Conducteur travaux et services, EIFFAGE CONSTRUCTION LANGUEDOC ROUSSILLON, PERPIGNAN.
demeurant à PERPIGNAN
- **Monsieur DUFOUR Alberto**
Employe de banque, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.demeurant à Perpignan
- **Monsieur DUHEM Sébastien**
Technicien de maintenance, LOOMIS FRANCE, PERPIGNAN.demeurant à LE BOULOU
- **Monsieur DUMONT Gilles**
Emea business director growth & developement, UNIVAR SOLUTIONS, MONTREUIL.
demeurant à Sorède
- **Monsieur EL FAKIR Jalal**
Chef de secteur, SMAC, PERPIGNAN.demeurant à Perpignan
- **Monsieur EL HABYB Brahim**
Magasinier vendeur, AUTO 66, PERPIGNAN.demeurant à Perpignan
- **Madame ESPEUT Stéphanie**
Employée de banque (organisateur), BANQUE POPULAIRE DU SUD, SAINT-ESTEVE.demeurant à Claira
- **Monsieur ESTIVAN Claude**
Vendeur magasin, ETS BAURES-PRODUITS METALLURGIQUES, ARGELES-SUR-MER.
demeurant à PALAU-DEL-VIDRE
- **Monsieur FABRE Stephane**
Agent cpam, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, PERPIGNAN.demeurant à PERPIGNAN
- **Monsieur FARRÉ Cédric**
Mécanicien /vendeur cycle, FUN BIKE CENTER, CERET.demeurant à LES CLUSES
- **Madame FARTAH Jessica**
Agent administratif, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, PERPIGNAN.demeurant à BAGES
- **Madame FASQUELLE Odile**
Conseillere a l'emploi, POLE EMPLOI, BALMA.demeurant à PERPIGNAN
- **Madame FAUBEL Isabelle**
Agent a domicile, AIDE DOMICILE MILIEU RURAL ROUSSILLON, SAINT-ANDRE.demeurant à BAGES
- **Madame FENAT Celine**
Agent qualifie d exploitation, GEFCO FRANCE, PERPIGNAN.demeurant à PEYRESTORTES
- **Madame FEUILLETTE Virginie**
Gestionnaire de stock, COMPAGNIE D'EXPLOITATION ET DE REPARTITION PHARMACEUTIQUES DE
ROUEN, SAINT-ESTEVE.demeurant à SAINT-ESTEVE
- **Monsieur FONTENEAU Guy**
Technicien d'entretien, CLINIQUE DU SOUFFLE LA SOLANE, OSSEJA.demeurant à ANGOUSTRINE-
VILLENEUVE-DES-ESCALDES
- **Monsieur FONT Patrice**
Employé administratif, SAS L M MEDINA, PERPIGNAN.demeurant à TROUILLAS

- **Madame FOURCADE Gladys**
Agent administratif, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, PERPIGNAN.
demeurant à SAINT-JEAN-LASSEILLE
- **Madame FRANCES Nelly**
Employée logistique, LEROY MERLIN FRANCE, PERPIGNAN.demeurant à PERPIGNAN
- **Monsieur FRANCOIS Régis**
Maçon coffreur, EIFFAGE CONSTRUCTION LORRAINE, MAXEVILLE.demeurant à PERPIGNAN
- **Monsieur FRUCTUOSO Richard**
Chauffeur camion hydrocureur, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, PERPIGNAN.
demeurant à CABESTANY
- **Monsieur GADEL Bernard**
Magasinier vendeur confirmé, PERPIGNAN AUTOMOBILES, PERPIGNAN.demeurant à Perpignan
- **Monsieur GALINIE Eric**
Conducteur d engins, CARRIERES & MATERIAUX SUD-EST - CMSE, THUIR.demeurant à TERRATS
- **Madame GALZIN Elisabeth**
Technicienne s'information medicale, UGECAM OCCITANIE, LE BOULOU.demeurant à SAINT-JEAN-
PLA-DE-CORTS
- **Madame GARCIA Elena**
Assistante principale comptable, SAS SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DILME ASSOCIES,
CABESTANY.demeurant à PERPIGNAN
- **Madame GARCIA Maria Christina**
Vendeuse, SNC C234, LE BOULOU.demeurant à CERET
- **Monsieur GARCIA Michel**
Cariste, PERNOD RICARD FRANCE, THUIR.demeurant à Thuir
- **Madame GAUME Muriel**
Chef de service marketing, TRESSOL CHABRIER, PERPIGNAN.demeurant à Vingrau
- **Monsieur GELES Cedric**
Pharmacien, PHARMACIE SANTINI MARIE-CLAUDE, SAINT-CYPRIEN.demeurant à LATOUR-BAS-ELNE
- **Monsieur GERVOIS Gregory**
Commercial itinerant, ETS BAURES-PRODUITS METALLURGIQUES, PERPIGNAN.demeurant à ALENYA
- **Monsieur GIL Jean-Michel**
Agent travaux, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, PERPIGNAN.demeurant à LE BOULOU
- **Madame GOMEZ Christine**
Employée commerciale, SUMACAS PERPIGNAN MERCADER, PERPIGNAN.demeurant à ELNE
- **Monsieur GONZALEZ Jim**
Technicien expert après-vente, TRESSOL CHABRIER, PERPIGNAN.demeurant à Perpignan
- **Monsieur GRILLET Frederic**
Technicien gros electromenager, ODIELEC SA, LE BOULOU.demeurant à MAUREILLAS-LAS-ILLAS
- **Monsieur GUERIN Thierry**
Cadre techniques pièces de rechange et accessoires, PERPIGNAN AUTOMOBILES, PERPIGNAN.
demeurant à Toulouges
- **Madame GUERRERO Nathalie**
Aide soignante, CGS POLE SANITAIRE CERDAN, ERR.demeurant à ERR
- **Madame GUILLERAND Florence**
Cadre accueil, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, PERPIGNAN.demeurant à PERPIGNAN
- **Madame GUIRADO Marie Alixe**
Responsable affrètement, GEFCO FRANCE, PERPIGNAN.demeurant à CANOHES
- **Madame GUZMAN Christele**
Assistante exploitation, DALKIA, PERPIGNAN.demeurant à PERPIGNAN
- **Monsieur HABBA Hassan**
Chef de groupe exploitation, GEFCO FRANCE, PERPIGNAN.demeurant à THEZA

- Monsieur HARBAOUI Mohamed-Tarak

Responsable d'exploitation, T D F, MONTROUGE.demeurant à SAINT-ESTEVE

- Madame HAVERLAND Pascale

Secrétaire, ALTISERVICE, FONT-ROMEUE-ODEILLO-VIA.demeurant à BOLQUERE

- Monsieur HENRI Gilles

Technicien expert après-vente, AUTO 66, PERPIGNAN.demeurant à Cabestany

- Monsieur HENRY Alexandre

Responsable laboratoire, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, PERPIGNAN.
demeurant à BAGES

- Monsieur HERNANDEZ Michaël

Docker, COMPTOIR LANGUEDOCIEN DE TRANSIT ET DE MANUTENTION PORT-VENDRES, PORT-
VENDRES.demeurant à SOREDE

- Monsieur HIVET Loic

Commercial sédentaire, ETS BAURES-PRODUITS METALLURGIQUES, PERPIGNAN.
demeurant à POLLESTRES

- Monsieur HOREN Ive

Agent d exploitation, SAUR, ISSY-LES-MOULINEAUX.demeurant à SAINT-CYPRIEN

- Monsieur JACQUART Julien

Agent service usines, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, PERPIGNAN.
demeurant à ILLE-SUR-TET

- Madame JAMPY Sandra

Conseiller retraite, CAISSE ASSURANCE RETRAITE ET SANTE AU TRAVAIL LR, PERPIGNAN.
demeurant à CORNEILLA-DEL-VERCOL

- Madame JIMENEZ Marie Carmen

Agent a domicile, AIDE DOMICILE MILIEU RURAL ROUSSILLON, SAINT-ANDRE.
demeurant à LAROQUE-DES-ALBERES

- Madame JOLY Elodie

Responsable du service location, CASTING IMMOBILIER, PERPIGNAN.demeurant à POLLESTRES

- Monsieur JOST Daniel

Technicien péage, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, RIVESALTES.
demeurant à SAINT-LAURENT-DE-LA-SALANQUE

- Madame JOUANOLLE Elisabeth

ASH, RESIDENCE LES CAMELIAS, CABESTANY.demeurant à SAINT-ESTEVE

- Monsieur JOUNIAUX Eric

Referent technique, DALKIA, PERPIGNAN.demeurant à SALEILLES

- Madame JOUNY Claire

Responsable clientèle sénior copropriété, FONCIA ROUSSILLON, PERPIGNAN.
demeurant à SAINT-HIPPOLYTE

- Monsieur KEHRES Loic

Responsable de rayon, LEROY MERLIN FRANCE, PERPIGNAN.demeurant à TOULOUGES

- Madame KOMAIRI Hanane

Responsable des Commandes, ALLIANCE HEALTHCARE REPARTITION, PERPIGNAN.
demeurant à CANOHES

- Madame LACOTTE Aline

Comptable, CLINIQUE DU SOUFFLE LA SOLANE, OSSEJA.demeurant à LA CABANASSE

- Monsieur LAFFONT Jerome

Employé logistique, LEROY MERLIN FRANCE, PERPIGNAN.demeurant à SAINT-ESTEVE

- Madame LAPUERTA Patricia

Agent de Propreté, ONET, CABESTANY.demeurant à ESTAGEL

- Madame LEBORGNE Murielle

Employée commerce, VERNET-DIS, PERPIGNAN.demeurant à PERPIGNAN

- **Monsieur LECOCQ Arnaud**
Chef d'équipe vente p.r.a, COLL MOTO, PERPIGNAN.demeurant à Alénya
- **Monsieur LEGOUX Bruno**
Chargé de clientèle, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, PERPIGNAN.
demeurant à VILLELONGUE-DELS-MONTS
- **Monsieur LLERAS Francis**
Agent de maîtrise, DIAM FRANCE, CERET.demeurant à LE BOULOU
- **Monsieur LOPEZ Christophe**
Hse (hygiène sécurité environnement), CHANTIER CATANA, CANET-EN-ROUSSILLON.
demeurant à SAINT-ESTEVE
- **Madame LOPEZ Coraline**
Commerciale ka senior, ONEDIRECT, SAINT-ESTEVE.demeurant à Rivesaltes
- **Monsieur LOPEZ Nicolas**
Conducteur de travaux, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, PERPIGNAN.
demeurant à VILLEMOLAQUE
- **Monsieur LOPEZ Yvan**
Responsable qualité, TRANSIT FRUITS, PORT-VENDRES.demeurant à ARGELES-SUR-MER
- **Madame LOUVAIN Odile**
Agent maîtrise grande distribution, AUCHAN HYPERMARCHE, VILLENEUVE D'ASCQ.
demeurant à CANOHÈS
- **Monsieur MAILLARD Stephane**
Animateur de vente, CARREFOUR HYPERMARCHES, PERPIGNAN.demeurant à Perpignan
- **Madame MALESCOT Béatrice**
Conseillère commerciale, FRANCE EDITIONS, PERPIGNAN.demeurant à Perpignan
- **Monsieur MARCH Jean François**
Infirmier, CLINIQUE DU SOUFFLE LA SOLANE, OSSEJA.demeurant à SAILLAGOUSE
- **Madame MARSELLI Véronique**
Technicienne administrative, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, PERPIGNAN.
demeurant à PERPIGNAN
- **Madame MARTINEZ Sophie**
Secrétaire comptable, FINANCIERE SESE, PERPIGNAN.demeurant à Corneilla-del-Vercol
- **Madame MASSIA Nathalie**
Directrice de l'offre, INCEPT GROUP, SAINT-ESTEVE.demeurant à Rivesaltes
- **Madame MATHEU Martine**
Agent a domicile, AIDE DOMICILE MILIEU RURAL ROUSSILLON, SAINT-ANDRE.
demeurant à LAROQUE-DES-ALBERES
- **Madame MAURETA Stéphanie**
Personnel navigant commercial, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
demeurant à RIVESALTES
- **Madame MESSIANT Marine**
Technicien des métiers de la banque, SOCIETE GENERALE, CABESTANY.
demeurant à CABESTANY
- **Madame MEYRAN Isabelle**
Enseignante en activité physique adaptée, CLINIQUE DU SOUFFLE LA SOLANE, OSSEJA.
demeurant à FONT-ROMEU-ODEILLO-VIA
- **Monsieur MOHIER Frédéric**
Directeur régional oncologie, SERVIER FRANCE, SURESNES.demeurant à PERPIGNAN
- **Madame MONTES Valérie**
Infirmière, CGS POLE SANITAIRE CERDAN, ERR.demeurant à ERR
- **Madame MORATO Emilie**
Conseiller retraite, AG2R AGIRC-ARRCO, PERPIGNAN.demeurant à PERPIGNAN

- Madame MOREL Anne-Valérie

Secrétaire administrative, RESIDENCE LES CAMELIAS, CABESTANY.demeurant à Corneilla-del-Vercol

- Madame MOREL Odile

Responsable service gestion sociale, KPMG ESC & GS, PERPIGNAN.demeurant à LLUPIA

- Monsieur MORENO Angel

Employé logistique, LEROY MERLIN FRANCE, PERPIGNAN.demeurant à THUIR

- Madame MORICONI Monique

Comptable, LITTORAL IMMOBILIER, CANET-EN-ROUSSILLON.demeurant à PERPIGNAN

- Monsieur NAVARRO Michel

Frigoriste, AXIMA REFRIGERATION FRANCE, CASTRIES.demeurant à PERPIGNAN

- Monsieur NICOLLE Frédéric

Coordinateur, TRESSOL CHABRIER, PERPIGNAN.demeurant à Saint-Nazaire

- Monsieur OMS David

Chauffeur magasinier pl, FRANS BONHOMME, PERPIGNAN.demeurant à Perpignan

- Monsieur ORGA Jean Luc

Surveillant chef, SYNDIC LOTIS SAINT CHARLES INTERNATIONAL, PERPIGNAN.demeurant à Terrats

- Madame ORMIERES Catherine

Aide à domicile, ASS LOCALE AIDE DOMICILE MILIEU RURAL, LA LLAGONNE.
demeurant à LA CABANASSE

- Monsieur PARDINEILLE Stephane

Maçon, EIFFAGE CONSTRUCTION LANGUEDOC ROUSSILLON, PERPIGNAN.
demeurant à LAROQUE-DES-ALBERES

- Monsieur PASTOR Carlos

Gestionnaire p.r.a, TRESSOL CHABRIER, PERPIGNAN.
demeurant à Le Soler

- Monsieur PATRIMONIO François-Xavier

Aide-soignant, CGS POLE SANITAIRE CERDAN, ERR.demeurant à ENVEITG

- Monsieur PELISSIER Philippe

Peintre Chef d'équipe, ATELIERS MONTES, PERPIGNAN.demeurant à PERPIGNAN

- Madame PEREZ Carine

Assistant de gestion, PRO A PRO DISTRIBUTION SUD, PERPIGNAN.demeurant à Baho

- Monsieur PEREZ Cyril

Responsable de site, SA OXYPHARM, SAINT-ESTEVE.demeurant à BAHO

- Monsieur PERRIN Jacques

Responsable qualité, AUTO DIFFUSION N.D.K, PERPIGNAN.demeurant à Saint-Michel-de-Llotes

- Monsieur PIAU Thibault

Chauffeur livreur, COMPAGNIE D'EXPLOITATION ET DE REPARTITION PHARMACEUTIQUES DE ROUEN,
SAINT-ESTEVE.demeurant à CORNEILLA-LA-RIVIERE

- Madame PIETRI Caroline

Conseiller de clientèle particulier, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.demeurant à PERPIGNAN

- Monsieur PIQUEMAL Jérôme

Expert business service, REX ROTARY, PERPIGNAN.demeurant à Pia

- Monsieur PIQUEMAL Jerome

Employé de banque, BANQUE POPULAIRE DU SUD, LE BARCARES.demeurant à ARGELES-SUR-MER

- Madame POMAREDE Hélène

Chef d'équipe, ELIOR SERVICES PROPTE ET SANTE, MEYREUIL.demeurant à SAINT-ESTEVE

- Madame POUIL Marjorie

Employé de banque, REGION OCCITANIE, MONTPELLIER.demeurant à LE BARCARES

- Monsieur PUJOL Christian

Directeur des ventes bâtiment, FRANS BONHOMME, PERPIGNAN.demeurant à BAHO

- Monsieur RACENET Sylvain

Convoyeur messager, LOOMIS FRANCE, PERPIGNAN.demeurant à BAHO

- Monsieur RAOUL Frédéric

Cadre technique atelier, LES TRAVAUX DU CAPISCOL 2, PERPIGNAN.demeurant à Toulouges

- Monsieur RAVOUX Miguel

Chef d'équipe - plombier, chauffagiste, CHANTIER CATANA, CANET-EN-ROUSSILLON.
demeurant à BANYULS-DELS-ASPRES

- Monsieur REGIOR Hervé

Conseiller des ventes, TRESSOL CHABRIER, PERPIGNAN.demeurant à Le Soler

- Madame REY Carmela

Agent à domicile, ASS LOCALE AIDE A DOMICILE MILIEU RURAL, ELNE.demeurant à ELNE

- Monsieur RICHARD Guillaume

Foreur mineur, CARRIERES & MATERIAUX SUD-EST - CMSE, THUIR.demeurant à LOS MASOS

- Madame RICHARD Marie-Joelle

Directrice village vacances, FONDATION MAISON DE LA GENDARMERIE, ARGELES-SUR-MER.
demeurant à ARGELES-SUR-MER

- Monsieur ROCHE Stéphane

Mécanicien spécialisé automobile, AUTO 66, PERPIGNAN.demeurant à Alénia

- Madame ROLANDO Johanna

Préparatrice de commandes, ALLIANCE HEALTHCARE REPARTITION, PERPIGNAN.
demeurant à NEFIACH

- Monsieur ROUZOT Didier

Responsable d'unite, APAVE SUDEUROPE SAS, MARSEILLE 16.demeurant à CANOHES

- Madame ROYER Aurelia

Gardiennne d immeuble, SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE, MONTPELLIER.demeurant à PERPIGNAN

- Monsieur ROZIER Cyril

Président APRINFO, APRINFO, PERPIGNAN.demeurant à PIA

- Monsieur SAMTMANN Olivier

Salarié, ABSISERVICES, SAINT-ESTEVE.demeurant à POLLESTRES

- Monsieur SEGHIR Abdelhadi

Agent réseau, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, PERPIGNAN.demeurant à TOULOUGES

- Madame SIMON Geraldine

Directrice commerciale france, ONEDIRECT, SAINT-ESTEVE.demeurant à Perpignan

- Monsieur SPELTHAHN Manuel

Technicien exploitation, DALKIA, PERPIGNAN.demeurant à Claira

- Monsieur SPIES Stephann

Chauffeur repanduse liant, SPIE BATIGNOLLES MALET, TOULOUSE.demeurant à Lesquerde

- Monsieur SUAREZ Laurent

Agent administratif, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, PERPIGNAN.demeurant à CANOHES

- Monsieur TECHER Harold

Mécanicien spécialisé automobile, AUTO 66, PERPIGNAN.demeurant à Le Soler

- Monsieur TRIAY Jean-Michel

Chauffeur pl canalisateur, SADE - COMPAGNIE GENERALE DE TRAVAUX HYDRAULIQUES, ELNE.
demeurant à SALEILLES

- Madame VACCARI Christine

Conseillère en insertion professionnelle, POLE EMPLOI, PERPIGNAN.demeurant à SAINT-CYPRIEN

- Monsieur VALERO Xavier

Peintre confirmé, SARL PROMAUTO, PERPIGNAN.demeurant à Pia

- Madame VANDELANNOITTE Axelle

Manager de service, CAIISE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'AUDE, CARCASSONNE.
demeurant à LE BARCARES

- Monsieur VERDY Ludovic

Conseiller emploi, POLE EMPLOI, BALMA.demeurant à PERPIGNAN

- Madame VERGES Benedicte

Employée de banque, BANQUE POPULAIRE DU SUD, ELNE.demeurant à PERPIGNAN

- Monsieur VIALA Xavier

Responsable de site, TRESSOL, NARBONNE.demeurant à Perpignan

- Madame VIEGAS Gisèle

Directrice d'agence bancaire, CAISSE EPARGNE PREVOYANCE LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.demeurant à CABESTANY

- Madame VIELFAURE Blandine

Responsable d'équipe, POLE EMPLOI, BALMA.demeurant à LATOUR-BAS-ELNE

- Monsieur WLODKOWSKI Claude

Mécanicien spécialisé automobile, SARL A.M.K., PERPIGNAN.demeurant à Pollestres

- Monsieur YAHYAOUI Mohamed

Ouvrier, ONET, CABESTANY.demeurant à TOULOUGES

Article 2 : La médaille d'honneur du travail Vermeil est décernée à :

- Monsieur ALBALADEJO Joseph Louis

Vendeur qualifié, CODONY MOTOCYCLES, PERPIGNAN.demeurant à Corneilla-del-Vercol

- Monsieur ALBARAZIN Dominique

Referente technique litiges et créances, UNION DE RECOUVREMENT DE SECURITE SOCIALE ET D ALLOCATIONS FAMILIALES DE LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à PERPIGNAN

- Madame ALCARAZ Sylvie

Technicien des métiers de la banque, SOCIETE GENERALE, THUIR.demeurant à Ponteilla

- Monsieur ARNAULT Jean-François

Prothésiste - orthésiste, PROTEOR, SAINT-APOLLINAIRE.demeurant à CLAIRA

- Monsieur BANSEPT Micaël

Manager, POLE EMPLOI, CABESTANY.demeurant à PERPIGNAN

- Monsieur BARATON Didier

Maitre de port, SILLAGES, CANET-EN-ROUSSILLON.demeurant à SAINTE-MARIE

- Monsieur BARCELO Joseph

Ouvrier bouchonnier, DIAM FRANCE, CERET.demeurant à CERET

- Madame BAUXELLS Nadège

Chargée de clientèle, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, PERPIGNAN.
demeurant à SALEILLES

- Madame BERGA Corinne

Conseillère retraite, CAISSE ASSURANCE RETRAITE ET SANTE AU TRAVAIL LR, MONTPELLIER.
demeurant à PERPIGNAN

- Monsieur BERNARD Jean-François

Technicien usine, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, PERPIGNAN.
demeurant à ALENYA

- Monsieur BILLES Jean-Pierre

Responsable achats/marchés, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, PERPIGNAN.
demeurant à PERPIGNAN

- Monsieur BLANLOEIL Joel

Technicien exploitation, DALKIA, PERPIGNAN.demeurant à SAINT-CYPRIEN

- Madame BOCUZE Christine

Chirurgien-dentiste conseil, CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE, EVRY-COURCOURONNES.demeurant à ARGELES-SUR-MER

- Madame BONNET Sylvie

Responsable de location, LOXAM, PERPIGNAN.demeurant à Perpignan

- Monsieur BOREIL éric

Agent technique affichage, JCDECAUX FRANCE, TOULOUSE.demeurant à PERPIGNAN

- Madame BOSCH Severine

Préparatrice en pharmacie, PHARMACIE SANTINI MARIE-CLAUDE, SAINT-CYPRIEN.
demeurant à LATOUR-BAS-ELNE

- Madame BOUSQUET Veronique

Conseiller service clients, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.demeurant à LE BOULOU

- Madame BRAGULAT Laurence

Aide soignante, CGS POLE SANITAIRE CERDAN, ERR.demeurant à CALDEGAS

- Monsieur BRITO Jean Marie

Technicien électromécanicien, SAUR, THUIR.demeurant à TOULOUGES

- Monsieur BUXEDA Philippe

Attaché commercial, TRESSOL CHABRIER, REYNES.demeurant à Saint-Cyprien

- Monsieur CABALLE Denis

Technicien, SAS FRANCE FEUILLARD, ELNE.demeurant à CABESTANY

- Monsieur CALER Jean Christophe

Technicien, ENGIE ENERGIE SERVICES, MONTPELLIER.demeurant à SAINT-ESTEVE

- Monsieur CAMPOURCY Philippe

Technicien exploitation, DALKIA, PERPIGNAN.demeurant à SAINT-LAURENT-DE-LA-SALANQUE

- Madame CAPARROS Corinne

Chargée d'affaires, SOCIETE GENERALE, PERPIGNAN.demeurant à CANET-EN-ROUSSILLON

- Monsieur CAPILLAIRE Pascal

Agent technique clientèle, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, PERPIGNAN.
demeurant à LE BOULOU

- Monsieur CASAMITJANA Serge

Responsable commercial, GROUPAMA MEDITERRANEE, MONTPELLIER.demeurant à PERPIGNAN

- Monsieur CAUCHI Frederich

Employé libre service, AUCHAN HYPERMARCHÉ, PERPIGNAN.demeurant à VILLENEUVE-LA-RIVIERE

- Madame CAZAL GAMELSY Sophie

Referent technique cpam, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, PERPIGNAN.
demeurant à PERPIGNAN

- Madame CERVANTES Christine

Employé libre service, AUCHAN HYPERMARCHÉ, PERPIGNAN.demeurant à PERPIGNAN

- Monsieur CHAUVEAU Rodolphe

Technicien moyens généraux, BANQUE POPULAIRE DU SUD, SAINT-ESTEVE.
demeurant à VILLELONGUE-DE-LA-SALANQUE

- Monsieur COLONIO Jean-Jacques

Agent service usine, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, PERPIGNAN.
demeurant à VIVES

- Madame COPPOLA Caroline

Hôtesse de la relation client, AUCHAN HYPERMARCHÉ, PERPIGNAN.demeurant à PERPIGNAN

- Monsieur DEJUNIAT Fabrice

Manager, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, PERPIGNAN.demeurant à LE BOULOU

- Monsieur DELARIS Fabrice

Conseiller en livraison, TRESSOL CHABRIER, PERPIGNAN.demeurant à Elne

- Monsieur DELCOURTE Pascal

Technicien entretien / reprographie / économat, CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES DES PYRENEES
ORIENTALES, PERPIGNAN.demeurant à POLLESTRES

- Monsieur DENIS Michel

Formateur, AFTRAL, PARIS 17.demeurant à SALSES-LE-CHATEAU

- **Madame DESBOUCHAGES Evelyne**
Secrétaire medico sociale, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, BEZIERS.
demeurant à SAINT-CYPRIEN
- **Monsieur DESTREZ Denis Andre Pierre**
Directeur, CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL MEDITERRANEEN, MARSEILLE 8.
demeurant à Perpignan
- **Monsieur DEUFF Robert**
Chef de chantier, PURFER, PERPIGNAN.demeurant à PIA
- **Monsieur DUFÉY Daniel**
Chargé de développement agence, AXA FRANCE IARD, NANTERRE.demeurant à MONTESCOT
- **Monsieur DUMONT Gilles**
Emea business director growth & developement, UNIVAR SOLUTIONS, MONTREUIL.
demeurant à Sorède
- **Madame FIOTMANE Dominique**
Secrétaire immobilier, GAVALDA IMMOBILIER, PERPIGNAN.demeurant à CANET-EN-ROUSSILLON
- **Madame FLORES Pascale**
Employee, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, PERPIGNAN.demeurant à SAINT-ESTEVE
- **Monsieur FONTENEAU Guy**
Technicien d'entretien, CLINIQUE DU SOUFFLE LA SOLANE, OSSEJA.demeurant à ANGOUSTRINE-
VILLENEUVE-DES-ESCALDES
- **Monsieur FOURRIER Stéphane**
Informaticien, CGS POLE SANITAIRE CERDAN, ERR.demeurant à ANGOUSTRINE-VILLENEUVE-DES-
ESCALDES
- **Monsieur GADEL Bernard**
Magasinier vendeur confirmé, PERPIGNAN AUTOMOBILES, PERPIGNAN.demeurant à Perpignan
- **Madame GARCIA Elena**
Assistante principale comptable, SAS SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DILME ASSOCIES,
CABESTANY.demeurant à PERPIGNAN
- **Monsieur GARCIA Michel**
Cariste, PERNOD RICARD FRANCE, THUIR.demeurant à Thuir
- **Madame GARCIA Sophie**
Chef comptable, JOAGROUPE SERVICES, CANET-EN-ROUSSILLON.demeurant à TORREILLES
- **Monsieur GIL Jean-Michel**
Agent travaux, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, PERPIGNAN.demeurant à LE BOULOU
- **Monsieur GILLET Jean-Claude**
Ingenieur patrimonial, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.demeurant à SAINT-ESTEVE
- **Monsieur GOL Pascal**
Opérateur travaux, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, PERPIGNAN.
demeurant à CABESTANY
- **Madame GUERRERO Nathalie**
Aide soignante, CGS POLE SANITAIRE CERDAN, ERR.demeurant à ERR
- **Madame GUZMAN Christele**
Assistante exploitation, DALKIA, PERPIGNAN.demeurant à PERPIGNAN
- **Monsieur HACHAI Ahmed**
Emploi espace vert, ASS SYNDIC LIBRE ILE COUDALERE, LE BARCARES.demeurant à SAINT-HIPPOLYTE
- **Madame HAVERLAND Pascale**
Secrétaire, ALTISERVICE, FONT-ROMEU-ODEILLO-VIA.demeurant à BOLQUERE
- **Madame HERVET Nathalie**
Hotesse caisse essence, AUCHAN HYPERMARCHE, PERPIGNAN.demeurant à BAHO
- **Monsieur JEAN Stéphane**
Organisateur système d'information, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.
demeurant à SAINT-ESTEVE

- **Madame JOUANOLLE Elisabeth**
ASH, RESIDENCE LES CAMELIAS, CABESTANY.demeurant à SAINT-ESTEVE
- **Monsieur JOUNIAUX Eric**
Referent technique, DALKIA, PERPIGNAN.demeurant à SALEILLES
- **Madame KOSOWSKI Christelle**
Hôtesse d accueil, AUCHAN HYPERMARCHE, PERPIGNAN.demeurant à LATOUR-BAS-ELNE
- **Madame LACOTTE Catherine**
Responsable hébergement, SARL HESAVA, PERPIGNAN.demeurant à Perpignan
- **Madame LAPUERTA Patricia**
Agent de Propreté, ONET, CABESTANY.demeurant à ESTAGEL
- **Madame LATORRE Katia**
Technicienne de l'administration et facturation, UGECAM OCCITANIE, LE BOULOU.
demeurant à TROUILLAS
- **Monsieur LAVERNHE François**
Employé de banque, SOCIETE GENERALE, PARIS 9.demeurant à LAROQUE-DES-ALBERES
- **Monsieur LECOCQ Arnaud**
Chef d'équipe vente p.r.a, COLL MOTO, PERPIGNAN.demeurant à Alénya
- **Monsieur LEGOUX Bruno**
Chargé de clientèle, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, PERPIGNAN.
demeurant à VILLELONGUE-DELS-MONTS
- **Monsieur LLERAS Francis**
Agent de maitrise, DIAM FRANCE, CERET.demeurant à LE BOULOU
- **Madame LOUVAIN Odile**
Agent maitrise grande distribution, AUCHAN HYPERMARCHE, VILLENEUVE D'ASCQ.
demeurant à CANOHÈS
- **Madame MAROSELLI Véronique**
Technicienne administrative, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, PERPIGNAN.
demeurant à PERPIGNAN
- **Madame MASSIP Sylvie**
Responsable boutique, 1MONDE9, PERPIGNAN.demeurant à PERPIGNAN
- **Madame MAZEAU Cendrine**
Conseiller en ressources humaines, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.
demeurant à TOULOUGES
- **Monsieur MENCHERINI Roland**
Conseiller emploi, POLE EMPLOI, BALMA.demeurant à VERNET-LES-BAINS
- **Monsieur MIDALI José**
Conseiller des ventes, POLE MOTO PASSION, PERPIGNAN.demeurant à Saleilles
- **Monsieur MOHIER Frédéric**
Directeur régional oncologie, SERVIER FRANCE, SURESNES.demeurant à PERPIGNAN
- **Monsieur MONIE Thierry**
Gestionnaire du recouvrement tj, UNION DE RECOUVREMENT DE SECURITE SOCIALE ET D
ALLOCATIONS FAMILIALES DE LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.demeurant à ALENYA
- **Monsieur NAJAS Stephane**
Technicien moyen generaux, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.demeurant à PIA
- **Monsieur NATERA Paul**
Vendeur magasin, ETS BAURES-PRODUITS METALLURGIQUES, MONTPELLIER.demeurant à Cabestany
- **Monsieur NAVARRO Michel**
Frigoriste, AXIMA REFRIGERATION FRANCE, CASTRIES.demeurant à PERPIGNAN
- **Madame NGUYEN VAN Nathalie**
Vendeuse, ARMAND THIERY SAS, PERPIGNAN.demeurant à PIA
- **Madame OSUNA Cristel**
Employé de banque, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.demeurant à BOMPAS

- **Madame OWCZARZAK Valerie**
Gestionnaire du recouvrement, UNION DE RECOUVREMENT DE SECURITE SOCIALE ET D ALLOCATIONS FAMILIALES DE LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.demeurant à BOMPAS
- **Monsieur PAGNIEZ Frederic**
Analyste financier, BANQUE DE FRANCE, PARIS 1.demeurant à PONTEILLA
- **Monsieur PATRIMONIO François-Xavier**
Aide-soignant, CGS POLE SANITAIRE CERDAN, ERR.demeurant à ENVEITG
- **Monsieur PELISSIER Philippe**
Peintre Chef d'équipe, ATELIERS MONTES, PERPIGNAN.demeurant à PERPIGNAN
- **Monsieur PELOUSE Guy**
Agent très qualifié de service, ATALIAN PROPLETE, ELNE.demeurant à PERPIGNAN
- **Madame PEREZ Anne-Marie**
Conseiller assurance maladie, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, PERPIGNAN.
demeurant à ALENYA
- **Monsieur PONCE Eric**
Directeur de supermarche, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE.demeurant à Claira
- **Monsieur PONSOLE Christophe**
Cadre bancaire, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.demeurant à Baixas
- **Monsieur POURCEL Thierry**
Coordonateur, AUCHAN HYPERMARCHE, PERPIGNAN.demeurant à POLLESTRES
- **Monsieur PRAPOTNICH Thierry**
Responsable des ressources humaines, SOCIETE GENERALE, PERPIGNAN.
demeurant à Canet-en-Roussillon
- **Monsieur PUNZANO Jean**
Directeur adjoint, CGS POLE SANITAIRE CERDAN, ERR.demeurant à ANGOUSTRINE-VILLENEUVE-DES-ESCALDES
- **Madame PUNZANO sandrine**
Ergothérapeute, CGS POLE SANITAIRE CERDAN, ERR.demeurant à ANGOUSTRINE-VILLENEUVE-DES-ESCALDES
- **Madame REY Charline**
Auditeur, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.demeurant à PERPIGNAN
- **Monsieur ROUSSET Yvon**
Chef de chantier principal, SADE - COMPAGNIE GENERALE DE TRAVAUX HYDRAULIQUES, ELNE.
demeurant à PERPIGNAN
- **Monsieur ROZENZWEJG François**
Agent de consignation, COMPTOIR LANGUEDOCIEN DE TRANSIT ET DE MANUTENTION PORT-VENDRES, PORT-VENDRES.demeurant à PORT-VENDRES
- **Monsieur SAEZ Gérard**
Technicien réseau, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, PERPIGNAN.
demeurant à PERPIGNAN
- **Monsieur SALES Jose Marie**
Conseiller commercial de secteur itinérant, MAPA - MUTUELLE D'ASSURANCE, SAINT JEAN D'ANGELY.
demeurant à PERPIGNAN
- **Madame SCHWINTNER Lydie**
Responsable caisse, JARDILAND, JOINVILLE-LE-PONT.demeurant à CANOHES
- **Madame SERDANE Ouiza**
Contrôleur(se) allocataires, CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES DES PYRENEES ORIENTALES,
PERPIGNAN.demeurant à BOMPAS
- **Monsieur SERRE Bernard**
Ouvrier en esat, ASSOCIATION JOSEPH SAUVY, BOMPAS.demeurant à BOMPAS

- Monsieur SIGALAT Gerald

Technicien prestations nature cpam, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, PERPIGNAN.
demeurant à BAHO

- Madame SOLA Karine

Déléguée sociale, KLESIA AGIRC ARRCO, PERPIGNAN.demeurant à SAINT-CYPRIEN

- Madame SURJUS Catherine

Contrôleur(se) allocataires, CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES DES PYRENEES ORIENTALES,
PERPIGNAN.demeurant à CABESTANY

- Monsieur TORREJON Michel

Charge clientele cadre, GENERALI VIE, PERPIGNAN.demeurant à Ille-sur-Têt

- Monsieur VALERO Xavier

Peintre confirmé, SARL PROMAUTO, PERPIGNAN.demeurant à Pia

- Monsieur VIDAL Daniel

Responsable de rayon, LEROY MERLIN FRANCE, PERPIGNAN.demeurant à PONTEILLA

- Monsieur WLODKOWSKI Claude

Mécanicien spécialisé automobile, SARL A.M.K., PERPIGNAN.demeurant à Pollestres

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- Monsieur ALBALADEJO Joseph Louis

Vendeur qualifié, CODONY MOTOCYCLES, PERPIGNAN.demeurant à Corneilla-del-Vercol

- Monsieur ARNAULT Jean-François

Prothésiste - orthésiste, PROTEOR, SAINT-APOLLINAIRE.demeurant à CLAIRA

- Monsieur BARCELO Joseph

Ouvrier bouchonnier, DIAM FRANCE, CERET.demeurant à CERET

- Madame BELASCO Yolande

Employée, BANQUE POPULAIRE DU SUD, SAINT-ESTEVE.demeurant à SALEILLES

- Monsieur BONET Jean-Paul

Chargé de production, SAUR, ISSY-LES-MOULINEAUX.demeurant à LLUPIA

- Monsieur BUXEDA Philippe

Attaché commercial, TRESSOL CHABRIER, REYNES.demeurant à Saint-Cyprien

- Monsieur CABALLE Denis

Technicien, SAS FRANCE FEUILLARD, ELNE.demeurant à CABESTANY

- Madame CAMPOS SEGURA Anne-Marie

Employée, CAISSE DE CREDIT MUTUEL PERPIGNAN SUD, PERPIGNAN.demeurant à SAINT-FELIU-D'AVALL

- Madame CANGEMI Veronique

Conseiller de vente senior, SOCIETE AIR FRANCE, TOULOUSE.demeurant à ARGELES-SUR-MER

- Monsieur CAPILLAIRE Pascal

Agent technique clientèle, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, PERPIGNAN.
demeurant à LE BOULOU

- Monsieur CASAMITJANA Serge

Responsable commercial, GROUPAMA MEDITERRANEE, MONTPELLIER.demeurant à PERPIGNAN

- Madame CATTIAU Nathalie

Aide soignante, CGS POLE SANITAIRE CERDAN, ERR.demeurant à LA LLAGONNE

- Madame CAZENOVE Helene

Employee de banque, CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL MEDITERRANEEN, MARSEILLE 8.
demeurant à BAHO

- Monsieur COLONIO Jean-Jacques

Agent service usine, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, PERPIGNAN.demeurant à VIVES

- **Monsieur COMMES Jean-Pierre**
Chef après-vente, PERPIGNAN AUTOMOBILES, PERPIGNAN.demeurant à Saint-Jean-Lasseille
- **Madame CZERKES Jocelyne**
Assistante commerciale, SOC MUTUELLE D'ASSURANCE DU BTP, PERPIGNAN.demeurant à BOMPAS
- **Madame DANJOU Brigitte**
Secrétaire commerciale, PEINTURES MAESTRIA, PAMIERS.demeurant à LE BARCARES
- **Monsieur DEJUNIAT Fabrice**
Manager, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, PERPIGNAN.demeurant à LE BOULOU
- **Monsieur DEMURU Jean-Pierre**
Chef de chantier, ENDEL, ROGNAC.demeurant à BAHO
- **Monsieur DENIS Michel**
Formateur, AFTRAL, PARIS 17.demeurant à SALSSES-LE-CHATEAU
- **Madame DESARTINE Claudette**
équipier magasin, AUCHAN HYPERMARCHE, PERPIGNAN.demeurant à BROUILLA
- **Madame DE SERNA Marie Laure**
Secrétaire médicale, SCM CORADIX, PERPIGNAN.demeurant à Perpignan
- **Monsieur DUMONT Gilles**
Emea business director growth & developement, UNIVAR SOLUTIONS, MONTREUIL.
demeurant à Sorède
- **Madame EXPOSITO Joséfina**
Secrétaire médicale, CGS POLE SANITAIRE CERDAN, ERR.demeurant à ERR
- **Madame FABRESSE Pascale**
Conseillère développement relation clientèle, GMF ASSURANCES, PERPIGNAN.demeurant à Millas
- **Monsieur FERNANDEZ André**
Agent exploitation, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, PERPIGNAN.demeurant à MONTECOT
- **Monsieur FIEVET Franck**
magasinier cariste chauffeur livreur, SOCIETE INDUSTRIELLE DE L'OUEST DES PRODUITS ISOLANTS - OUEST ISOL, PIA.demeurant à PERPIGNAN
- **Monsieur FOURNIER Pierre**
Adjoint responsable logistique, ETS BAURES-PRODUITS METALLURGIQUES, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT-FELIU-D'AVALL
- **Monsieur FUENTES Dionisio**
Responsable d antenne, ETS BAURES-PRODUITS METALLURGIQUES, MONTPELLIER.
demeurant à PERPIGNAN
- **Madame GARCIA Elena**
Assistante principale comptable, SAS SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DILME ASSOCIES, CABESTANY.demeurant à PERPIGNAN
- **Madame GEREZ Dominique**
Conseiller clientèle retraite, AG2R AGIRC-ARRCO, PERPIGNAN.demeurant à SAINTE-MARIE
- **Monsieur GILLET Jean-Claude**
Ingenieur patrimonial, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.demeurant à SAINT-ESTEVE
- **Monsieur GOL Pascal**
Opérateur travaux, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, PERPIGNAN.
demeurant à CABESTANY
- **Madame GUERRERO Nathalie**
Aide soignante, CGS POLE SANITAIRE CERDAN, ERR.demeurant à ERR
- **Monsieur GUILLEMAUD Thierry**
Cadre cpam, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, PERPIGNAN.demeurant à PERPIGNAN
- **Monsieur GUITER Eric**
Technicien Moyens Généraux, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.demeurant à BAHO

- Madame HENNUY Marie-Sol

Assistante de direction, ALSTOM HOLDINGS, SAINT-OUEN-SUR-SEINE.
demeurant à CANET-EN-ROUSSILLON

- Monsieur KYDAVONGS Jean

Hôte de caisse, AUCHAN HYPERMARCHÉ, PERPIGNAN.demeurant à BAIXAS

- Madame LAFON Gladys

Masseur kinésithérapeute, CGS POLE SANITAIRE CERDAN, ERR.demeurant à OSSEJA

- Monsieur LAGRANGE Michel

Maitre de production, GUINTOLI, SAINT-ETIENNE-DU-GRES.demeurant à PIA

- Madame LANAU DESSORIS Marie Christine Louise Laurence

Gestionnaire, AUCHAN HYPERMARCHÉ, PERPIGNAN.demeurant à Saint-Jean-Lasseille

- Monsieur LANNEAU Régis

Chauffeur livreur pl, ETS BAURES-PRODUITS METALLURGIQUES, PERPIGNAN.demeurant à THUIR

- Monsieur LAURIE Jean

Retraité, ORANO DEMANTELEMENT, PIERRELATTE.demeurant à VILLELONGUE-DE-LA-SALANQUE

- Monsieur LECOCQ Arnaud

Chef d'équipe vente p.r.a, COLL MOTO, PERPIGNAN.demeurant à Alénia

- Madame LECOINTE Yolande

Hotesse de caisse, AUCHAN HYPERMARCHÉ, PERPIGNAN.demeurant à MONTECOT

- Monsieur LLERAS Francis

Agent de maîtrise, DIAM FRANCE, CERET.demeurant à LE BOULOU

- Madame LOPEZ Nathalie

Aide soignante, UGECAM OCCITANIE, LE BOULOU.demeurant à LE BOULOU

- Madame LOUVAIN Odile

Agent maîtrise grande distribution, AUCHAN HYPERMARCHÉ, VILLENEUVE D'ASCQ.
demeurant à CANOHÈS

- Madame MAROSELLI Véronique

Technicienne administrative, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, PERPIGNAN.
demeurant à PERPIGNAN

- Monsieur MARTIN Michel

Logisticien, SAUR, ISSY-LES-MOULINEAUX.demeurant à SAINT-JEAN-LASSEILLE

- Madame MARTIN Montserrat

Employée qualifiée libre service, AUCHAN HYPERMARCHÉ, PERPIGNAN.demeurant à BOMPAS

- Monsieur MESSACI Jacky

Convoyeur messenger, LOOMIS FRANCE, PERPIGNAN.demeurant à CASES-DE-PENE

- Monsieur MIDALI José

Conseiller des ventes, POLE MOTO PASSION, PERPIGNAN.demeurant à Saleilles

- Monsieur MORENO Jose

Service des eaux, SAUR, THUIR.demeurant à LE SOLER

- Monsieur NAVARRO Michel

Frigoriste, AXIMA REFRIGERATION FRANCE, CASTRIES.demeurant à PERPIGNAN

- Monsieur OLIVARES Joseph

Chargé d'affaires entreprises, BANQUE CIC SUD OUEST, BORDEAUX.demeurant à CLAIRA

- Monsieur PATRIMONIO François-Xavier

Aide-soignant, CGS POLE SANITAIRE CERDAN, ERR.demeurant à ENVEITG

- Monsieur PELISSIER Philippe

Peintre Chef d'équipe, ATELIERS MONTES, PERPIGNAN.demeurant à PERPIGNAN

- Monsieur PETITJEAN André

Metteur, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, PERPIGNAN.demeurant à SAINT-ANDRE

- Madame PLANTEROSE Christine

Conseillère service client, BANQUE POPULAIRE DU SUD, SAINT-ESTEVE.demeurant à POLLESTRES

- Monsieur PONCE Eric

Directeur de supermarché, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE.demeurant à Clair

- Monsieur PORTIER Yves

Employé de banque, CAISSE DE CREDIT MUTUEL PERPIGNAN SUD, PERPIGNAN.
demeurant à PERPIGNAN

- Monsieur QUINTANILLA Marc

Directeur d'agence, CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL MEDITERRANEEN, MARSEILLE 8.
demeurant à Toulouges

- Monsieur RAFFARD Christian

Gardien village vacances, COMITE ENTREPRISE CPAM, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-CYPRIEN

- Monsieur RAULT Patrick

Directeur, AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES, RIVESALTES.
demeurant à RIVESALTES

- Monsieur RIBAS Daniel

Employé cadre banque, SOCIETE GENERALE, PARIS 9.demeurant à PERPIGNAN

- Madame RICHARD Isabelle

Assistante confirmée social, MAILLACH ASSOCIES, PERPIGNAN.demeurant à POLLESTRES

- Monsieur ROMERO José Maria

Cuisinier, CGS POLE SANITAIRE CERDAN, ERR.demeurant à ANGOUSTRINE-VILLENEUVE-DES-
ESCALDES

- Monsieur ROMERO Michel

Responsable entretien, FONDATION MAISON DE LA GENDARMERIE, ARGELES-SUR-MER.
demeurant à ARGELES-SUR-MER

- Monsieur SANCHEZ Régis

Gestionnaire, AUCHAN HYPERMARCHÉ, VILLENEUVE D'ASCQ.demeurant à POLLESTRES

- Madame SAQUE Marie Paule

Gestionnaire de recouvrement ti, UNION DE RECOUVREMENT DE SECURITE SOCIALE ET D
ALLOCATIONS FAMILIALES DE LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à PERPIGNAN

- Madame SILLY Catherine

Responsable d'équipe, SOC AUTEUR COMPOSITEUR EDITEUR MUSIQUE, NEUILLY-SUR-SEINE.
demeurant à SAINTE-MARIE

- Madame SOUCAS Pascale

Préparatrice de commande, ALLIANCE HEALTHCARE REPARTITION, PERPIGNAN.
demeurant à PERPIGNAN

- Monsieur TORREJON Michel

Charge clientèle cadre, GENERALI VIE, PERPIGNAN.demeurant à Ille-sur-Têt

- Madame VACCARI Christine

Conseillère en insertion professionnelle, POLE EMPLOI, PERPIGNAN.demeurant à SAINT-CYPRIEN

- Madame WALLEZ Carole

Agent à domicile, ASS LOCALE AIDE DOMICILE MILIEU RURAL, CERET.
demeurant à AMELIE-LES-BAINS-PALALDA

- Monsieur WLODKOWSKI Claude

Mécanicien spécialisé automobile, SARL A.M.K., PERPIGNAN.demeurant à Pollestres

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- Madame ABDELKRIM Ghislaine

Hotesse de caisse principale, AUCHAN HYPERMARCHÉ, PERPIGNAN.demeurant à PIA

- Monsieur ALBALADEJO Joseph Louis

Vendeur qualifié, CODONY MOTOCYCLES, PERPIGNAN.demeurant à Corneilla-del-Vercol

- Monsieur ALTAFULLA Ignace

Responsable gestion reseaux 2eme niveau, SAUR, LIMONEST.demeurant à TERRATS

- Monsieur ARNAUD Joel

Ingenieur conception-developpement, BPCE SOLUTIONS INFORMATIQUES, BALMA.
demeurant à Toulouges

- Monsieur AUTONES Jean Jacques

Gestionnaire de biens et services, UNION DE RECOUVREMENT DE SECURITE SOCIALE ET D
ALLOCATIONS FAMILIALES DE LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à ARGELES-SUR-MER

- Monsieur BANTOURE Jean-Luc

Employe de banque, BANQUE POPULAIRE DU SUD, SAINT-ESTEVE.demeurant à PERPIGNAN

- Madame BELASCO Yolande

Employée, BANQUE POPULAIRE DU SUD, SAINT-ESTEVE.demeurant à SALEILLES

- Monsieur BONNET Thierry

Responsable secteur, JACOBS DOUWE EGBERTS FR SAS, PARIS 10.demeurant à BOMPAS

- Monsieur BOUTHIER Denis

Technicien systemes ivvq, THALES DMS FRANCE SAS, MERIGNAC.demeurant à SAINT-CYPRIEN

- Monsieur BRAS Dominique

Responsable de site, COMPAGNIE FRUITIERE FRANCE, PERPIGNAN.demeurant à PERPIGNAN

- Monsieur BRAU Gérard

Agent exploitation, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, PERPIGNAN.
demeurant à PERPIGNAN

- Madame CASAS Danielle

Assistante de direction, CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES DES PYRENEES ORIENTALES,
PERPIGNAN.demeurant à Pollestres

- Monsieur CAVANNA Patrick

Technicien de chantier - etam, SARL DURINI ET FILS, TOULOUGES.demeurant à Ponteilla

- Monsieur COLONIO Jean-Jacques

Agent service usine, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, PERPIGNAN.demeurant à VIVES

- Monsieur CORTADA Pierre

Cadre de banque, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.demeurant à CABESTANY

- Madame DANJOU Brigitte

Secrétaire commerciale, PEINTURES MAESTRIA, PAMIERS.demeurant à LE BARCARES

- Monsieur DEMURU Jean-Pierre

Chef de chantier, ENDEL, ROGNAC.demeurant à BAHO

- Monsieur DENIS Michel

Formateur, AFTRAL, PARIS 17.demeurant à SALSES-LE-CHATEAU

- Monsieur DORADO Michel

Responsable point de vente, REXEL FRANCE, PARIS 17.demeurant à THUIR

- Monsieur DUMONT Gilles

Emea business director growth & developement, UNIVAR SOLUTIONS, MONTREUIL.
demeurant à Sorède

- Monsieur DUPLAS Antoine

Soudeur - chaudronnier, TENDERLIFT, CANET-EN-ROUSSILLON.demeurant à SALEILLES

- Madame ESCRICHE Valérie

Collaboratrice de greffier de tribunal de commerce, SCP CH. GALLISSAIRES T. GOURGOUILLAT,
PERPIGNAN.demeurant à PERPIGNAN

- Madame FABRE Colette

Employé à domicile, ASSOC VIVRE ENSEMBLE EN SALANO, TORREILLES.demeurant à CLAIRA

- Monsieur FERNANDEZ André

Agent exploitation, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, PERPIGNAN.
demeurant à MONTECOT

- Madame FRAY Catherine

Employée de banque, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.demeurant à SAINT-ESTEVE

- Monsieur GARAIT Jean-Luc

Responsable du service juridique de la cpam des pyrénées-orientales, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, PERPIGNAN.demeurant à CABESTANY

- Madame GARCIA Elena

Assistante principale comptable, SAS SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DILME ASSOCIES, CABESTANY.demeurant à PERPIGNAN

- Monsieur GARCIA Jean-Pierre

Employé de banque, BANQUE CIC SUD OUEST, PERPIGNAN.demeurant à PERPIGNAN

- Madame GARCIA Laurence

Employée de banque, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.demeurant à ORTAFFA

- Monsieur GOFFINON Olivier

Informaticien, BPCE SOLUTIONS INFORMATIQUES, BALMA.demeurant à SAINT-ESTEVE

- Madame GRAUET Elisabeth

Agent pole emploi, POLE EMPLOI, CABESTANY.demeurant à VILLELONGUE-DELS-MONTS

- Monsieur GREGGIO Pascal

Technicien après vente, STILL, TOULOUSE.demeurant à VILLELONGUE-DE-LA-SALANQUE

- Monsieur GUTIERREZ Jose

Technicien exploitation, DALKIA, PERPIGNAN.demeurant à VINCA

- Monsieur HERNANDEZ Angel

Employé, AUCHAN HYPERMARCHÉ, PERPIGNAN.demeurant à SALEILLES

- Madame JACQUES Catherine

Assistant technique, CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE, MONTPELLIER.
demeurant à MONTECOT

- Monsieur JALABERT François

Conducteur d'engin, LAFARGE GRANULATS, ESPIRA DE L'AGLY.demeurant à VILLENEUVE-LA-RIVIERE

- Monsieur LAGUARDA Jean-François

Cadre bps, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.demeurant à PIA

- Monsieur LAGUERRE Gérard

Conducteur installation, LAFARGE GRANULATS, ESPIRA DE L'AGLY.demeurant à BAIXAS

- Monsieur LAURIE Jean

Retraité, ORANO DEMANTELEMENT, PIERRELATTE.demeurant à VILLELONGUE-DE-LA-SALANQUE

- Monsieur LECOCQ Arnaud

Chef d'équipe vente p.r.a, COLL MOTO, PERPIGNAN.demeurant à Alénia

- Madame LECOINTE Yolande

Hotesse de caisse, AUCHAN HYPERMARCHÉ, PERPIGNAN.demeurant à MONTECOT

- Madame LOPEZ Nathalie

Aide soignante, UGECAM OCCITANIE, LE BOULOU.demeurant à LE BOULOU

- Madame MAROSELLI Véronique

Technicienne administrative, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, PERPIGNAN.
demeurant à PERPIGNAN

- Monsieur MARTIN Didier

Employé de banque, SOCIETE GENERALE, PERPIGNAN.demeurant à PERPIGNAN

- Madame MEHAMLI Fatiha

Directrice du service location, AGENCE BARRIO IMMOBILIER, BANYULS-SUR-MER.
demeurant à Banyuls-sur-Mer

- Monsieur METAIRIE Pierre-René

Cadre commercial, LEROY MERLIN FRANCE, LEZENNES.demeurant à CABESTANY

- Madame MÉTIVIER Sylvie

Responsable d'unité, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, PERPIGNAN.demeurant à PERPIGNAN

- Monsieur MORALES Richard

Manipulateur en electro radiologie medicale, SCM CORADIX, PERPIGNAN.demeurant à Perpignan

- Monsieur PALOU Alain

Metteur en main véhicule, GRANDS GARAGES PYRENEENS, PERPIGNAN.demeurant à SAINT-ESTEVE

- Monsieur PELISSIER Philippe

Peintre Chef d'équipe, ATELIERS MONTES, PERPIGNAN.demeurant à PERPIGNAN

- Monsieur PEREZ Antoine

Affreteur, GEFCO FRANCE, COLOMBES.demeurant à ELNE

- Madame QUESNEL Catherine

Cadre banque, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.demeurant à SAINTE-MARIE

- Monsieur ROIG Marc

Operateur travaux, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, PERPIGNAN.
demeurant à CORBERE

- Monsieur ROMERO Michel

Responsable entretien, FONDATION MAISON DE LA GENDARMERIE, ARGELES-SUR-MER.
demeurant à ARGELES-SUR-MER

- Monsieur ROUGET Pierre

Employé de banque, BANQUE POPULAIRE DU SUD, CARCASSONNE.demeurant à CABESTANY

- Monsieur SAZE Herve Employe de banque, BANQUE POPULAIRE DU SUD, SAINT-ESTEVE.

demeurant à CORBERE-LES-CABANES

- Monsieur SEVIGNON Frédéric

Directeur régional, POLE EMPLOI, RENNES.demeurant à TROUILLAS

- Madame SOPHIE Josée

Employée administrative, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, PERPIGNAN.
demeurant à RIVESALTES

- Madame SUAREZ Claudine

Directeur(trice) adjoint, CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES DES PYRENEES ORIENTALES,
PERPIGNAN.demeurant à SAINT-FELIU-D'AVALL

- Madame TERRADAS Fabienne

Agent transitaire, COMPTOIR LANGUEDOCIEN DE TRANSIT ET DE MANUTENTION PORT-VENDRES,
PORT-VENDRES.demeurant à PORT-VENDRES

- Monsieur THISSE Alain

Comptable, KPMG ESC & GS, PUTEAUX.demeurant à Canohès

- Madame TOIX Jacqueline

Référent technique, CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, PERPIGNAN.demeurant à PERPIGNAN

- Monsieur TORREJON Michel

Charge clientele cadre, GENERALI VIE, PERPIGNAN.demeurant à Ille-sur-Têt

- Monsieur VANNEREAU Alain

Retraite, TECHNI CONCEPT EXPERTISES, BRY-SUR-MARNE.demeurant à SAINT-LAURENT-DE-LA-SALANQUE

- Monsieur WLODKOWSKI Claude

Mécanicien spécialisé automobile, SARL A.M.K., PERPIGNAN.demeurant à Pollestres

Article 5 :

Monsieur le secrétaire général et Monsieur le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 6 : Recours - Le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte dans les deux mois suivant sa publication, le silence gardé par l'administration pendant plus de 2 mois sur la demande de recours gracieux emportant décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier, 6 rue Pitot – CS 99002 – 34063 Montpellier cedex 2, dans un délai de 2 mois ;
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montpellier, 6 rue Pitot – CS 99002 – 34063 Montpellier cedex 2, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, le délai de recours gracieux étant interruptif du délai de recours contentieux.
- recours contre le présent arrêté peut être formulé devant le Tribunal Administratif de Montpellier, 6 rue Pitot – CS 99002 – 34063 Montpellier cedex 2, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, soit par courrier, soit par l'application informatique Télérecours accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Perpignan, le 16 juin 2023

P/ Le préfet des Pyrénées-Orientales,
P/Le directeur départemental
de l'emploi, du travail et des solidarités
des Pyrénées-Orientales,
La directrice adjointe,


Angèle MADZAR



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ORIENTALES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service eau et risques
Unité police de l'eau et des milieux aquatiques

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° DDTM/SER/2023167-0001 du 16 juin 2023

autorisant l'Office National des Forêts (ONF) en collaboration avec la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique des Pyrénées-Orientales et le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) à effectuer une opération de pêche visant au contrôle et à la poursuite du désempoisonnement temporaire de l'étang de l'Herbier situé dans la forêt domaniale des Camporells sur la commune de FORMIGUERES

Le préfet des Pyrénées-Orientales,

VU le Code de l'environnement ;

VU l'arrêté préfectoral n°DDTM/SER/2021361-0001 du 27 décembre 2021, fixant le règlement permanent relatif à l'exercice de la pêche en eau douce dans le département des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté préfectoral n°DDTM/SER/2023051-0003 du 26 décembre 2022, fixant les dates d'ouverture et de clôture de la pêche en eau douce et réglementant certains modes de pêche dans le département des Pyrénées-Orientales pour l'année 2023 modifié par l'arrêté préfectoral n°DDTM/SER/2022360-0001 du 20 février 2023 ;

VU l'arrêté préfectoral n°DDTM/SER/2022270-0001 du 22 septembre 2022 autorisant l'Office National des Forêts (ONF) en collaboration avec la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique des Pyrénées-Orientales et le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) à effectuer une opération de pêche visant au désempoisonnement temporaire de l'étang de l'Herbier situé dans la forêt domaniale des Camporells sur la commune de FORMIGUERES ;

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/SCPPAT/20230094-0007 du 04 avril 2023 de Monsieur le préfet des Pyrénées-Orientales, portant délégation de signature à Monsieur Cyril VANROYE, directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales ;

VU la décision du 18 avril 2023 de Monsieur Cyril VANROYE, directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales, portant subdélégation de signature ;

VU la demande du 05 juin 2023 présentée par l'Office National des Forêts (ONF), agence territoriale Ariège – Aude - Pyrénées-Orientales relative au contrôle et à la poursuite de

Article 3 : Moyens de capture autorisés

La poursuite de l'opération de désempoisonnement consistera en la révision mensuelle des filets maillants et en une pêche de contrôle.

Différents équipements de pêches électriques seront employés en fonction des conditions et des résultats obtenus. Quatre appareils thermiques ou à batteries distincts seront à disposition (HANS GRASSL ELT60IHI, HANS GRASSL ELT62-IIF, SUSAN 735MP, SUSAN 1020NP)

Article 4 : Périodes d'intervention

Périodes d'intervention	Lac	Nature de l'intervention
1 juin au 1 novembre 2023	Etang de l'Herbier	Révision mensuelle des filets et pêche de contrôle au niveau de l'exutoire et 100 m en aval

Article 5 : Responsables et intervenants de l'exécution matérielle des opérations

Intervenants :

- l'entreprise Sorello dont le siège social est situé à Girone, Espagne,
- Le responsable d'unité territoriale Cerdagne/Capcir et les techniciens forestiers de l'Office National des Forêts.

Monsieur Stéphane VILLARUBIAS, directeur de l'agence territoriale Office National des Forêts (ONF) de l'Ariège, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales est le responsable de l'exécution de cette opération de contrôle et de poursuite de désempoisonnement.

Article 6 : Accord des détenteurs du droit de pêche

Le bénéficiaire de l'autorisation ne peut exercer les droits qui sont liés à la présente autorisation que s'il a obtenu l'accord du ou des détenteurs du droit de pêche.

Article 7 : Compte-rendu de l'opération

Le bénéficiaire est tenu de transmettre un compte-rendu de l'opération :

- à l'office français de la biodiversité (O.F.B.) – sd66@ofb.gouv.fr
- à la Fédération des Pyrénées-Orientales pour la pêche et la protection du milieu aquatique -federationpeche66@wanadoo.fr.
- au service eau et risques de la direction départementale des territoires et de la mer (D.D.T.M.) – ddtm-pema@pyrenees-orientales.gouv.fr.

Article 8 : Présentation de l'autorisation

Le bénéficiaire doit être porteur de la présente autorisation lors de l'opération. Il est tenu de la présenter à toute demande des agents commissionnés au titre de la police de la pêche.

Article 9 : Retrait de l'autorisation

La présente autorisation est personnelle et incessible. Elle peut être retirée à tout moment, sans indemnité, si le bénéficiaire n'en respecte pas les clauses ou les prescriptions qui lui sont liées.

Article 10 : Voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent, par courrier (6 rue Pitot 34063 MONTPELLIER Cedex 2) ou par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr :

- Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés à l'article L.211-1, dans un délai de quatre (4) mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de la décision,
- Par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle la décision leur a été notifiée.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux (2) mois. Ce recours administratif prolonge de deux (2) mois les délais mentionnés précédemment.

Article 11 : Exécution

Le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales, la directrice de cabinet du préfet, le directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales, le commandant du groupement de gendarmerie des Pyrénées-Orientales, le directeur de l'agence territoriale Office National des Forêts (ONF) de l'Ariège, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, le président de la fédération de pêche et de protection du milieu aquatique des Pyrénées-Orientales, le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales.

**Le chef adjoint
du service eau et risques**

A blue ink signature consisting of a horizontal line with a loop above it and a horizontal line below it.

Philippe Orignac



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires et de la mer
Service eau et risques
Mission connaissance, gouvernance, stratégie

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° DDTM/SER/2023 167-0002 du 16 juin 2023
portant modification des statuts de l'Association Syndicale Autorisée (ASA)
« du ruisseau de Cabestany » à Cabestany.

Le préfet des Pyrénées-Orientales,

VU l'ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires ;

VU le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée ;

VU la circulaire INTB700081 C du 11 juillet 2007 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales relative aux associations syndicales de propriétaires ;

VU le décret du 20 juillet 2022 nommant Monsieur Rodrigue FURCY Préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/SCPPAT/2022235-0021 du 23 août 2022 portant délégation de signature à Monsieur Cyril VANROYE, directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales ;

VU la décision du 29 avril 2022 du directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales, portant subdélégation à Monsieur Vincent DARMUZEY, à effet de signer dans le cadre de ses attributions les actes relatifs à l'exercice de l'autorité administrative des associations syndicales de propriétaires, à l'exception des actes liés à la création d'associations dévolus exclusivement au préfet ;

VU la délibération de l'assemblée des propriétaires, de l'ASA « du ruisseau de Cabestany » convoquée par le président, réunie en session extraordinaire en date du 30 mars 2023, prise en application de l'article 39 de l'ordonnance susvisée et repris dans l'article 21 des statuts de l'association, pour se prononcer sur la modification des statuts ;

Considérant que cette demande est conforme aux dispositions de l'article 39 de l'ordonnance susvisée et que l'assemblée s'est prononcée dans les formes prévues par ce même article 39 pour une modification des statuts ne concernant pas une modification du périmètre de l'association ni de son objet tel que mentionné au paragraphe I de l'article 37 de l'ordonnance et ne nécessite donc pas le vote en assemblée constitutive ;

Considérant que les règles de convocation de l'assemblée des propriétaires pour se prononcer sur cette modification statutaire sont conformes à l'article 21 des statuts de l'association ;

Considérant que les règles de majorité nécessaires à l'adoption de cette modification statutaire ont été respectées ;

Considérant que selon les dispositions de l'ordonnance et du décret sus-visés il appartient à l'autorité compétente dans le département d'établir l'arrêté correspondant ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ;

ARRÊTE

Article 1er : Modification des statuts de l'association

Les articles 3, 6 et 19 des statuts dans leur nouvelle rédaction sont libellés comme suit (les modifications apparaissent en caractères gras) :

Article 3 Siège et nom

Le siège de l'association est fixé à **Hôtel de ville**, place des Droits de l'Homme 66330 CABESTANY.

Elle conserve le nom de « ASA du ruisseau de Cabestany ».

Article 6 Modalités de représentation à l'Assemblée des Propriétaires

L'Assemblée des Propriétaires réunit les propriétaires dans le respect des dispositions suivantes :

Une surface jusqu'à 30 ares donne droit de faire partie de l'Assemblée des Propriétaires (=1 voix), au-delà, chaque propriétaire ayant droit à une voix supplémentaire par tranche de 30 ares engagés, sans que ce nombre de voix puisse dépasser 8.

Les propriétaires peuvent se faire représenter par des fondés de pouvoir qui peuvent être toute personne de leur choix. Le pouvoir est écrit et ne vaut que pour une seule réunion. Il est toujours révocable. Le nombre maximum de pouvoirs pouvant être détenus par une même personne est de deux.

Un état nominatif des propriétaires membres de l'Assemblée des Propriétaires avec indication des voix dont ils disposent est tenu à jour par le Président de l'ASA.

Le préfet et les communes sur le territoire desquelles s'étend le périmètre de l'association, sont avisés de la réunion et peuvent participer ou se faire représenter à l'Assemblée des Propriétaires avec voix consultative.

Article 19 Charges et contraintes supportées par les membres

Les contraintes résultant des travaux et ouvrages de l'association tant pour leur création que pour leur fonctionnement font partie des obligations au sens de l'art. 3 de l'Ordonnance du premier juillet 2004.

Il s'agira notamment :

- des servitudes d'établissement des ouvrages et de passage pour les entretenir. Toute construction, édification de clôture ou plantation sur les parcelles où sont implantés des ouvrages devra permettre le passage pour leur entretien.
 - **Avant toute nouvelle construction jouxtant le canal, impérativement consulter l'ASA, qui en fonction de la configuration des lieux, dans le cadre d'une servitude publique, indiquera la bande qu'il faudrait réserver à partir du milieu de l'axe du canal pour le passage d'engins de façon aisée dans l'optique de l'entretien dudit canal. Obligation de consulter l'ASA pour en fixer les modalités précises et voir s'il faut faire appel à un huissier pour constater l'état du canal ; constat à la charge du demandeur ;**
 - **Les clôtures longeant la canalisation devront respecter un passage pour l'entretien sur une largeur de « un mètre cinquante centimètres » de part et d'autre de l'axe de la canalisation ;**
 - **Toute construction maçonnée, type immeuble ou maison individuelles, devra respecter une distance d'au moins CINQ mètres à partir de l'axe du canal.**
- de toutes les règles nécessaires à la protection des ouvrages de l'ASA.

Ces règles et les modalités de leur mise en oeuvre pourront être précisées dans le règlement de service.

Lorsque l'importance des ouvrages prévus implique manifestement l'acquisition de leur assiette foncière, l'association syndicale est tenue d'acquérir les terrains nécessaires à l'amiable ou si besoin par la voie de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Article 2 : Publication et notification

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales, puis :

- affiché dans la commune de Cabestany,
- ainsi qu'au siège de l'association, dans les quinze jours qui suivent sa publication,
- notifié à Monsieur le Président de l'ASA « du ruisseau de Cabestany ».

Article 3 : le présent arrêté peut faire, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du préfet des Pyrénées-Orientales,
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Le président de l'ASA « du ruisseau de Cabestany », le maire de la commune de Cabestany, le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales et le directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales.

**Le Chef du Service de l'Eau
et des Risques.**



Vincent DARMUZEY



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Nature Agriculture Forêt
Unité Nature

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° DDTM/SNAF/2023167-0001
portant autorisation de tirs administratifs sur sangliers, cerfs, chevreuils et
mouflons sur la commune d'Olette

Le préfet des Pyrénées-Orientales,

- Vu** le code de l'environnement et notamment son article L.427-1 et 6 ;
- Vu** le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°PREF-SCPPAT-2023094-007 du 04 avril 2023 portant délégation de signature à Monsieur Cyril VANROYE, directeur départemental des territoires et de la mer ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°DDTM-SEFSR-2021173-0002 en date du 22 juin 2021 portant nomination des lieutenants de l'ouvrier dans le département des Pyrénées-Orientales pour la période de commissionnement jusqu'au 31 décembre 2024 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°DDTM-SEFSR-2019149-0002 du 29 mai 2019 portant suspension de l'exercice du droit de chasse de l'ACCA d'Olette ;
- Vu** l'article 2 de l'arrêté préfectoral n°DDTM-SEFSR-2019149-0002 ;
- Vu** le courrier co-signé par Madame et Messieurs les présidents des groupements pastoraux de La Moline , Nohédès, du syndicat des éleveurs Conflent-Fenouillèdes, de l'association des AFP et GP des Pyrénées-Orientales et du Parc Naturel Régional des Pyrénées-Catalanes adressé à Monsieur le Préfet ;
- Vu** l'avis de Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer ;
- Vu** l'avis de Monsieur le président de la fédération départementale des chasseurs ;

Considérant que l'exercice du droit de chasse est suspendu sur le territoire de chasse de l'ACCA d'Olette;

Considérant la non régulation par la chasse du grand-gibier depuis la prise de l'arrêté préfectoral sus-visé ;

Considérant le risque de déséquilibre agrocynétique sur la commune d'Olette ;

Considérant qu'il convient de réguler les populations de grand gibier en prévention des dégâts sur prairies sur la commune d'Olette ;

ARRÊTE

Article 1 : Les lieutenants de louveterie désignés ci-dessous, sont autorisés à réaliser des opérations de régulation des populations de sangliers, cerfs, chevreuils et mouflons par tirs individuels administratifs de jour comme de nuit avec sources lumineuses incluses sur la commune d'Olette et y compris dans la réserve de chasse et de faune sauvage.

Les opérations seront réalisées sous la coordination de Jean CABASSOT par équipes de plusieurs louvetiers parmi ceux listés ci-dessous :

Jean-Luc CONEJERO, Frédéric BOURNIOLE, Lazare GONZALEZ, Hervé CALT, Thierry LOPEZ, Jean-Claude RIERA, Jean-Christian CAILLABET et Jean CABASSOT.

Avant toute intervention, les lieutenants de louveterie après visite de terrain s'accorderont sur le type d'actions à mener et sur les secteurs d'intervention prioritaires en collaboration avec les groupements pastoraux du secteur.

Période des opérations : de la date de signature de l'arrêté au 17 juillet 2023 inclus

Article 2 : Les louvetiers désignés doivent informer préalablement de leurs actions, Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer, Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie, Monsieur le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité, Monsieur le maire d'Olette, Monsieur le président de la fédération départementale des chasseurs.

Dès la fin des opérations, les lieutenants de louveterie adressent à Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer un compte-rendu précis des opérations.

Article 3 : Les personnes énumérées ci-dessous sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté : le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Prades, le directeur départemental des territoires et de la mer, le commandant du groupement de gendarmerie, le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité, le maire de la commune de Olette, le président de la fédération départementale des chasseurs.

Fait à Perpignan, le 16 juin 2023

Pour le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer,
La Directrice Adjointe.


Julie COLOMB



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service conseil et aménagement des territoires
Unité aménagement durable

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° DDTM/SCAT/2023

fixant la composition de la commission départementale d'aménagement
commercial (dossier n°872) n° DDTM/SCAT/2023-170-001

Le préfet des Pyrénées-Orientales,

Vu le Code de commerce et notamment son titre V relatif à l'aménagement commercial ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment le livre IV, chapitre V, relatif au régime applicable aux constructions, aménagements et démolitions ;

Vu les articles L 2122-17 et L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

Vu la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;

Vu le décret n° 2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2022-119-0001 du 29 avril 2022, portant modification et renouvellement de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial ;

Vu le document INSEE concernant les Populations Légales, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022 pour le département des Pyrénées-Orientales ;

Vu la demande de permis de construire (PC) n° 066 037 23F0028 valant autorisation d'exploitation commerciale (AEC), déposée par la SARL Clem, représentée par M. Nicolas Delalande, portant sur la création d'un magasin à l'enseigne «Weldom» situé avenue des Alizés à Canet en Roussillon, avec une création de surface de vente de 2530 m²,

Le dossier est considéré complet et a été enregistré le 23 mai 2023 sous le n° 872.

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La composition de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial, chargée d'examiner la demande d'avis visée ci-dessus, est fixée ainsi qu'il suit :

- M. le Maire de Canet-en-Roussillon ou son représentant,
- M. le Président de la communauté de communes Perpignan-Méditerranée-Métropole-Communauté-Urbaine ou son représentant,
- M. le Président du Syndicat Mixte du SCoT Plaine du Roussillon ou son représentant,
- Mme la Présidente du Conseil Régional Occitanie ou son représentant,
- Mme la Présidente du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales ou son représentant,
- M. Jean-Jacques THIBAUT, Maire de Théza, représentant les Maires au niveau départemental ou son suppléant; M. Jean-Pierre SALIES, Maire de Tarerach,
- M. Claude FERRER, Président de la communauté de communes du Haut-Vallespir, représentant les intercommunalités au niveau départemental ou son suppléant M. Pierre BATAILLE, Président de la communauté de communes Pyrénées-Catalanes,
- Collège des Consommateurs :
- M. Bernard VERGES, membre de l'UDAF ;
- Collège du développement durable et de l'Aménagement du Territoire :
- Mme Martine LECCIA, présidente de l'Atelier d'Urbanisme de Perpignan,
- Mme Anne-Isabelle PARDINEILLE, urbaniste.
- Personnalité qualifiée représentant le tissu économique, issue des chambres consulaires :
- M. Claude JORDA, représentant la Chambre d'Agriculture.

Les Maires peuvent se faire représenter en application des articles L 2122-17 et L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales. Toutefois, aucun élu de la commune d'implantation ne peut siéger en une autre qualité que celle de représentant de sa commune (article R.751-2 du Code de commerce).

ARTICLE 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet
et par délégation,
le secrétaire général

Yohann MARCON



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Agence Régionale de Santé
Délégation Départementale des Pyrénées-Orientales
Pôle animation des politiques territoriales de santé
publique
Unité prévention et promotion santé environnementale
Cellule eau destinée à la consommation humaine



ARRETE PREFECTORAL DDARS66-APTSP-EDCH – 2023- 165 - 001

Portant MODIFICATION de

**L'ARRETE PREFECTORAL DDARS66 –APTSP - EDCH - N° 2023 – 108 – 001 POUR PROROGATION DE
L'AUTORISATION TEMPORAIRE d'utilisation d'eau en vue de la consommation humaine à partir du forage
de l'ASA SAINTE ANNE, sur la commune de BOULETERNERE**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE BOULETERNERE –
SAINT MICHEL DE LLOTES – CORBERE - CORBERE LES CABANES**

LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.1321-1 à L.1321-10 et R. 1321-9;
- VU** l'arrêté du 29 mai 1997 relatif aux matériaux et objets utilisés dans les installations fixes de production, de traitement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine;
- VU** la circulaire DGS/SDA7/2005/305 du 7 juillet 2005 relative à la gestion des risques sanitaires liés aux eaux destinées à la consommation humaine en période de sécheresse susceptibles de conduire à des limitations des usages de l'eau ;
- VU** la circulaire du 7 mai 1990 relative aux produits et procédés de traitement des eaux destinées à la consommation humaine;
- VU** le rapport hydrogéologique préliminaire datant d'octobre 2009 établi par Monsieur Jean-Pierre Marshal, hydrogéologue agréé, indiquant que les conditions de l'environnement du forage n'apparaissent pas défavorables, sous réserve de réaliser un nouvel ouvrage ;
- VU** les résultats d'analyses des 4 novembre 2022, 15 et 30 mars 2023 et 7 avril 2023 ;
- VU** la convention établie entre le SIAEP de Bouleternère et l'ASA Sainte Anne en date du 28 mars 2023, prévoyant la mise à disposition du forage appartenant à l'ASA Sainte-Anne, de manière exceptionnelle et provisoire, le temps de la réalisation des travaux de mise en service du nouveau forage destiné à l'alimentation en eau potable ;
- VU** le courrier du 12 avril 2023 du président du SIAEP de BOULETERNERE adressé au sous-préfet de Prades, à l'Agence Régionale de Santé (ARS) -délégation départementale des PO - sollicitant l'autorisation temporaire d'utiliser le forage de l'ASA Sainte Anne ;
- VU** le rapport de la direction Départementale des Pyrénées Orientales de l'ARS Occitanie du 13 avril 2023;
- VU** l'avenant de la convention établie entre le SIAEP de Bouleternère et l'ASA Sainte Anne en date du 28 mars 2023 prévoyant la superposition de l'affectation des ouvrages publics de l'ASA Ste Anne jusqu'au 15 septembre 2023, signé le 08 Juin 2023 ;

CONSIDERANT la nécessité d'éviter une pénurie d'eau potable dans les communes de Bouleternère, Sainte Michel de Llotès, Corbère et Corbère les cabanes ;

CONSIDERANT l'absence de ressource de substitution dûment autorisée, pour alimenter en eau destinée à la consommation humaine cette commune;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer le maintien de la distribution d'eau potable à la population, à partir d'une ressource ne disposant pas d'autorisation préfectorale, ni de déclaration d'utilité publique de périmètres de protection;

CONSIDERANT les travaux d'aménagement temporaire réalisés sur le forage de l'ASA Sainte Anne;

CONSIDERANT l'installation d'un traitement de désinfection automatique à l'entrée du réservoir communal d'eau potable ;

SUR proposition du directeur général de l'Agence Régionale de Santé ;

ARRETE

Article 1:

La SIAEP de BOULETERNERE est autorisé à prélever exceptionnellement l'eau du forage de l'ASA Sainte Anne, pour compléter l'alimentation du réseau communal d'eau destinée à la consommation humaine et anticiper une pénurie.

Cette autorisation est temporaire, valable 3 mois à compter de la notification du présent arrêté. Le réseau de distribution alimenté par cette ressource correspond à l'unité de distribution « SIAEP de BOULETERNERE » et alimente les communes de Bouleternère, Saint Michel de Llotès, Corbère et Corbère les Cabanes.

Article 2:

Une clôture est mise en place autour du forage, afin d'éviter l'entrée d'animaux sauvages à proximité du captage. L'exploitant tient un registre de suivi où il note les périodes de prélèvement effectif (dates). Un dispositif de comptage a été mis en place, l'exploitant en fera le relevé une fois par semaine (pour toute la période demandée). Celui-ci sera transmis au service chargé de la police de l'eau de la DDT.

Article 3:

Afin de garantir la potabilité de l'eau distribuée, l'eau issue du forage de l'ASA Sainte Anne fera l'objet, avant distribution, d'un traitement permanent de désinfection, par injection de Chlore (manuelle dans un premier temps, puis automatique, à l'entrée du réservoir de tête). La commune est chargée de vérifier régulièrement le bon fonctionnement et le réglage des installations de désinfection et d'assurer un taux de l'ordre de 0,3 mg/l de chlore libre en sortie de traitement.

Le taux de chlore libre sera mesuré quotidiennement en sortie de réservoir et consigné sur un carnet sanitaire. Les résultats des vérifications seront transmis à l'ARS. Si des résultats des mesures font apparaître le dépassement d'une des valeurs limites, l'exploitant portera immédiatement ces résultats à la connaissance de l'ARS. Il en sera de même pour tout incident pouvant avoir des conséquences pour la santé publique.

Article 4:

Etant donnée la vulnérabilité de l'ouvrage de captage et afin de garantir la sécurité de l'eau distribuée, l'eau fera l'objet d'un suivi analytique renforcé à la charge du SIAEP de BOULETERNERE, conformément aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution, pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique.

L'ARS organisera un suivi sanitaire de la qualité de l'eau à une fréquence hebdomadaire, dans un 1^{er} temps.

Si les résultats de la qualité de l'eau le nécessitent (ex pollution par des pesticides), il pourra être demandé au SIAEP de se munir d'une unité de traitement mobile complémentaire.

Article 5:

Le SIAEP de Bouleternère prendra en tant que de besoin, les mesures nécessaires à l'économie de la ressource en eau, concernant notamment les réparations de fuites sur le réseau.

Article 6:

A la fin de la période d'autorisation visée à l'article 1, la commune devra supprimer l'alimentation du réseau d'eau potable à partir de cette ressource, transmettre le registre des débits au service chargé de la police de l'eau de la DDT et informer l'ARS de ces dispositions.

Article 7:

Les agents de l'Etat chargés du contrôle de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine doivent avoir constamment libre accès à ces installations, afin de pouvoir procéder à des contrôles inopinés ou réglementaires.

Article 8:

M. le secrétaire général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales,
M. le sous-préfet de l'arrondissement de Prades,
M. le président de la Communauté des communes Agly-Fenouillèdes,
M. le maire de Bouleternère,
M. le maire de Saint-Michel-de-Llotes
M. le maire de Corbère
M. le maire de Corbère-les-Cabanès
M. le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PERPIGNAN, le 14 Juin 2023

Le Préfet
Pour le Préfet
et par délégation,
le secrétaire général

Yohann MARCON

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet des Pyrénées-Orientales. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé (Direction Générale de la Santé - EA 4, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP). L'absence de réponse dans un délai de quatre mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif de Montpellier (6, rue Pitot 34000 Montpellier), également dans le délai de deux mois à compter de la notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé.

Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.